



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 30/11/15	Séance du lundi 23 novembre 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 23 novembre 2015 à 18h00 à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Conseils des 10 et 24 septembre 2015

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Yoran DELARUE comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances du Conseil des 10 et 24 septembre 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

R. 0.2 - Incidences de la recomposition du Conseil de la CAGB sur le Conseil communautaire, les commissions et sur les représentations dans les structures et organismes partenaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prendre acte des désignations de conseillers communautaires opérées par les 23 conseils municipaux,
- confirme les désignations de ces 23 conseillers communautaires titulaires dans :
 - les commissions communautaires,
 - les structures et organismes partenaires de la CAGB, dans lesquelles ils siégeaient auparavant,
- installe M. Claude PREIONI comme conseiller communautaire titulaire de la commune de Franois,
- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT et désigne :
 - M. Claude PREIONI comme membre titulaire de la commission n°03 « Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche »,
 - M. Philippe BELUCHE (qui siégeait auparavant à la commission n°02 « Mobilités ») comme membre titulaire de la commission n°05 « Habitat, politique de la ville et gens du voyage ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

R. 0.3 - Modification des représentants de la CAGB au SYBERT et SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- élit, pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT) :
 - 5 nouveaux titulaires,
 - 13 nouveaux suppléants,
- élit, pour représenter la CAGB au Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCoT) :
 - 10 nouveaux titulaires,
 - 11 nouveaux suppléants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

R. 0.4 - Modification des représentants de la CAGB au SMAIBO, au SMABLV et au SM du Musée des Maisons comtoises de Nancray

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- désigne 1 nouveau titulaire pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO),
- désigne 1 nouveau suppléant pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV),
- désigne 2 nouveaux suppléants pour représenter la CAGB au Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons comtoises de Nancray.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 0.5 - Modification des conseillers pour représenter la CAGB au sein des associations de la MILO et du PLIE du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- désigne 3 nouveaux conseillers pour représenter la CAGB à l'Assemblée Générale de l'association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon, et, parmi ces derniers, 2 conseillers pour la représenter au Conseil d'Administration de l'association,
- désigne 3 nouveaux conseillers pour représenter la CAGB à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 0.6 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Election des membres

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne, à la commission d'appel d'offres (CAO) de la CAGB :

- MM. Frédéric ALLEMANN, Dominique SCHAUSS, Serge RUTKOWSKI, Bernard VOUGNON et Michel LETHIER comme membres titulaires,
- Mme Danielle POISENOT et MM. Denis JACQUIN, André AVIS, Yannick POUJET et Olivier LEGAIN comme membres suppléants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 0.7 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comme suit :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mercredi 16 décembre 2015 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Information - Renouvellement de la labellisation « Marianne » pour les fonctions Accueil-Courrier de la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du renouvellement de la labellisation « Marianne » pour les fonctions Accueil-Courrier du Grand Besançon.

R. 1.1.1 - Décision modificative n°3 - 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de Décision Modificative n°3 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 1.1.2 - DSC - Volet solidarité économique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant du volet solidarité économique de la DSC 2015 à hauteur de 1 374 638 €, ce qui porte à 3 450 518 € le montant définitif de la DSC 2015 (tous volets confondus).
Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 4

R. 1.1.3 - Orientations budgétaires 2016 - Budget annexe Déchets

Le Conseil de Communauté débat des orientations budgétaires 2016 du budget annexe Déchets.

Ressources humaines

R. 1.2.1 - Schéma de mutualisation de services - Projet définitif

M. P. CONTOZ ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation de services.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstentions : 5

R. 1.2.2 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS) entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°3 à la convention de création des services communs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 3

R. 1.2.3 - Création d'un 2nd poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) au sein du service Environnement et plan de financement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la pérennisation du 1^{er} poste de CEP mis en place en 2011, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans la liste des emplois permanents de le CAGB,
- se prononce favorablement sur la création d'un 2nd poste de CEP, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans la liste des emplois permanents de le CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à répondre à l'appel à projets de l'ADEME et du Conseil Régional de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 1.2.4 - Convention de restauration avec l'association des Personnels du Rectorat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de restauration avec l'association des Personnels du Rectorat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

R. 2.1 - Convention de financement pour la réalisation de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey - Section Sud

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la participation de la CAGB à hauteur de 500 000 € pour le financement de la réalisation de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey,
- se prononce favorablement sur la convention de financement avec l'Etat pour la réalisation de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstentions : 6

R. 2.2 - Avenant n°2 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains

Mme C. THIEBAUT et MM. JL. FOUSSERET et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de retour des sites du 46 rue Trey, 2 rue des Quatre Vents et 6 rue des Causses à la Ville de Besançon en qualité de propriétaire, les biens n'étant plus affectés à l'exercice de la compétence Transports urbains,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R. 5.1 - Aide à l'accession à la propriété - Labellisation de 3 maisons individuelles à Mamirolle

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISON CONTOZ pour ces 3 logements situés à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 18 000 € (soit 3 subventions de 6 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

R. 5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Avenant n°2 à la convention financière

Mmes C. CUINET, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, F. GERDIL-DJAOUAT, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation de la durée de la convention financière relative au PIG RHI, pour un engagement prévisionnel financier de l'ordre de 5 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

R. 5.3 - Avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique et modifications du Protocole CEE

Mmes C. CUINET, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, F. GERDIL-DJAOUAT, M. LEMERCIER, C. MICHEL, S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et MM. A. BLESSEMAILLE, P. BONTEMPS, L. FAGAUT, G. GALLIOT, P. GONON, A. LORIGUET et JP. MICHAUD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées à l'article 6 du CLE en matière d'intervention financière au titre du FART,
- se prononce favorablement sur la mise en œuvre des actions liées à l'affectation des CEE-collectivités au travers du protocole CEE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement (CLE).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

R. 5.4 - Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

R. 6.1 - Attribution de la subvention 2015 à l'Agence Foncière du Doubs

Mme C. BARTHELET et MM. P. CURIE, G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN et J. LOUISON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 6.2 - Développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur :

- les grandes orientations du projet,
- la poursuite des échanges avec les créatifs, les entreprises, les institutionnels et organismes concernés ainsi que les acteurs locaux du quartier Battant pour mettre en place les aspects opérationnels du projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R. 7.1 - Soutien aux clubs de sport de haut niveau - Critères et modalités d'aide

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur les principes, critères et modalités d'attribution de subvention aux clubs de sport de haut niveau selon les 3 catégories arrêtées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

R. 7.2 - Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté - Avenant n°2 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

Mmes C. DEMOLY et A. VIGNOT, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contribution du Grand Besançon au Collectif Itinérances du Comité Régional du Tourisme en vue de la mise en place des actions 2016, fixée à 5 000 €, dans le cadre du partenariat triennal 2014-2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R. 3.1 - ZAC des Marnières - Désignation du concessionnaire

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne la Société Publique Locale Territoire 25 comme titulaire de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- valide le projet de Traité de concession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Traité de concession,
- se prononce favorablement sur la fin du contrat d'études pré-opérationnelles signé le 6 janvier 2014 avec la SPL Territoire 25 et la réintégration de ces études dans le contrat de concession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 relatif à la clôture du contrat d'études pré-opérationnelles signé le 06/01/2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstentions : 2

R. 3.2 - Développement économique, emploi et enseignement supérieur/recherche/innovation - Actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 96 Contre : 2 Abstention : 0

R. 3.3 - FIE - Modification des modalités d'application

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'application du Fonds d'Intervention Economique (FIE).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 1

R. 3.4 - FIE - Aide au Loyer - TQS Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à TQS Franche-Comté une aide de 29 700 € pour réaliser son projet de développement sur la commune de Roche-lez-Beaupré, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité et des emplois ainsi aidés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

R. 3.5 - FRI2 - Soutien au projet VEDIAS

Mmes MP. BRIENTINI, ML. DALPHIN, C. CUINET, P. JEANNIN et A. VIGNOT et MM. JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, dans le cadre du soutien au projet VEDIAS :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à la société Polycaptil,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 000 € à la société Alcis,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € au CHRU-pôle urgences.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

R. 4.1 - Engagement du Grand Besançon dans la démarche de Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (COTEC) avec l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance du principe du COTEC et des actions proposées,
- autorise la CAGB à s'engager dans la démarche de COTEC avec l'ADEME,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs au COTEC.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

R. 4.2 - Demande de financements pour la réalisation d'une étude d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans le cadre du projet TEPOS sur les territoires de la CAGB et de la CCVA)

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance de l'étude des potentiels d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Franche-Comté et de l'ADEME.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Modifications des statuts du SYBERT

Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, M. LETHIER, C. LINDECKER, F. LOPEZ, Y. POUJET et R. STHAL, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des statuts du SYBERT telle que proposée par délibération du Comité Syndical du 23/06/15.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) **Pugy** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 10 et 24 septembre 2015	15
Rapport n°0.2 - Incidences de la recomposition du Conseil de la CAGB sur le Conseil communautaire, les commissions et sur les représentations dans les structures et organismes partenaires	17
Rapport n°0.3 - Modification des représentants de la CAGB au SYBERT et SMSCoT	19
Rapport n°0.4 - Modification des représentants de la CAGB au SMAIBO, au SMABLV et au SM du Musée des Maisons comtoises de Nancray	20
Rapport n°0.5 - Modification des conseillers pour représenter la CAGB au sein des associations de la MILO et du PLIE du Grand Besançon	21
Rapport n°0.6 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Élection des membres	21
Rapport n°0.7 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes	21
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	22
Finances	22
Information - Renouvellement de la labellisation « Marianne » pour les fonctions Accueil-Courrier de la CAGB	22
Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°3 - 2015	23
Rapport n°1.1.2 - DSC - Volet solidarité économique	23
Rapport n°1.1.3 - Orientations budgétaires 2016 - Budget annexe Déchets	27
Ressources humaines	32
Rapport n°1.2.1 - Schéma de mutualisation de services - Projet définitif	32
Rapport n°1.2.2 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS)	33
Rapport n°1.2.3 - Création d'un 2 ⁿ d poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP) au sein du service Environnement et plan de financement	33
Rapport n°1.2.4 - Convention de restauration avec l'association des Personnels du Rectorat	34
Commission n°02 : Mobilités	34
Rapport n°2.1 - Convention de financement pour la réalisation de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey - Section Sud	34
Rapport n°2.2 - Avenant n°2 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains	39
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	39
Rapport n°5.1 - Aide à l'accession à la propriété - Labellisation de 3 maisons individuelles à Mamirolle	39

Rapport n°5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Avenant n°2 à la convention financière _____	40
Rapport n°5.3 - Avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique et modifications du Protocole CEE _____	40
Rapport n°5.4 - Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé _____	40
Commission n°06 : Aménagement et coopérations _____	41
Rapport n°6.1 - Attribution de la subvention 2015 à l'Agence Foncière du Doubs _____	41
Rapport n°6.2 - Développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon _____	41
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____	43
Rapport n°7.1 - Soutien aux clubs de sport de haut niveau - Critères et modalités d'aide _____	43
Rapport n°7.2 - Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté - Avenant n°2 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances _____	48
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche _____	48
Rapport n°3.1 - ZAC des Marnières - Désignation du concessionnaire _____	48
Rapport n°3.2 - Développement économique, emploi et enseignement supérieur/recherche/innovation - Actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020 _____	49
Rapport n°3.3 - FIE - Modification des modalités d'application _____	53
Rapport n°3.4 - FIE - Aide au Loyer - TQS Franche-Comté _____	53
Rapport n°3.5 - FRI2 - Soutien au projet VEDIAS _____	54
Commission n°04 : Développement durable _____	54
Rapport n°4.1 – Engagement du Grand Besançon dans la démarche de Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat (COTEC) avec l'ADEME _____	54
Rapport n°4.2 - Demande de financements pour la réalisation d'une étude d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans le cadre du projet TEPOS sur les territoires de la CAGB et de la CCVA _____	55
Rapport n°4.3 - Modifications des statuts du SYBERT _____	56
Questions diverses _____	56
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	56
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	56

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du lundi 23 novembre 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 10 et 24 septembre 2015

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. Mes chers collègues et amis, merci d'être ici ce soir. Je ne serai pas très long, mais je ne veux pas démarrer cette séance sans avoir une pensée pour les 130 personnes qui ont perdu la vie il y a un peu plus de 8 jours à Paris. Je crois que la France se relève peu à peu de son état de choc et tout est fait pour que les terroristes qui courent encore soient rattrapés, appréhendés et jugés comme il se doit. Je veux dire aussi que les forces de l'ordre font un travail remarquable dans la région parisienne, en Belgique, mais aussi sur l'ensemble du territoire. Je me suis assuré qu'aucune partie du territoire n'était à l'abri de ce travail de recherche. Je crois que maintenant, il va falloir que peu à peu, nous puissions reprendre une vie dans ce pays, que nous puissions continuer à vivre, parce que c'est la meilleure réponse que nous puissions faire à toutes celles et tous ceux qui voudraient abattre la démocratie dans notre pays. Je n'en dirai pas plus, nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Je crois qu'une journée d'hommage aura lieu cette semaine. Nombreux ont été les élus du Grand Besançon qui sont venus aux manifestations, aux minutes de silence que nous avons organisées. À cet égard, je vous propose qu'en mémoire de ces victimes, nous observions nous-mêmes une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Je vous remercie.

Je voudrais aussi vous faire part du décès de deux anciens collègues, Pierre JACQUET et Robert NAPOLEONE que certains d'entre vous ont connus. Ils ont siégé dans notre assemblée et ils ont disparu aujourd'hui.

Je tenais à vous informer aussi qu'après un long processus de recrutement que j'ai mené avec Gabriel BAULIEU, Danielle DARD pour la Ville et un cabinet spécialisé, j'ai nommé Baudouin RUYSSSEN qui est à l'Agglo depuis le mois d'avril, Directeur Général des Services.

Bernard RACH va malheureusement nous quitter le 1^{er} décembre prochain, après 6 ans à l'Agglo. Il va rejoindre le Département, la Présidente m'ayant demandé de le laisser partir assez rapidement. J'ai accepté non pas parce que je voulais qu'il parte rapidement, mais parce qu'elle m'a dit qu'elle en avait besoin. Bernard partira donc le 1^{er} décembre. En souhaitant la bienvenue à Baudouin, je voulais remercier Bernard pour ce travail fait ici et « bon vent ! », mais il part juste de l'autre côté de la rivière. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Peut-être qu'un jour il reviendra, les allers et retours étant habituels. Qui sait ?

Nous allons le faire aussi dans les rapports, mais j'ai vu arriver Claude PREIONI. Je le connais depuis très longtemps, c'est un ami de 40 ans. Dans le temps, je faisais un peu d'informatique, j'allais réparer des machines, il était le patron et j'avais le tournevis dans la main. Néanmoins, nous avions déjà à l'époque de très bons rapports. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé à Franois. Il y a eu des élections démocratiques, Claude PREIONI a été élu. Je voudrais le féliciter aussi pour son succès. Il a toujours été un élu très présent à l'Agglo, il a travaillé à sa constitution bien avant qu'elle soit sous sa forme actuelle, dans le cadre du District de Besançon. Il a été depuis fort longtemps le complice de Gabriel BAULIEU. Ils avaient même déjà construit un début d'intercommunalité avec le CCSL (Centre Culturel Sportif et de Loisirs) de Franois et Serre-les-Sapins. Bienvenue à nouveau parmi nous.

Cette élection à Franois a conduit à la mise en application d'une mesure décidée par le Conseil Constitutionnel. Nous allons y revenir, mais je voudrais vous donner quelques informations. Je vous rappelle que lors de l'élection des différentes instances de notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), je vous avais présenté une solution qui permettait une meilleure représentation des communes de la périphérie. Cela avait d'ailleurs été critiqué par certains, mais il me semblait que par rapport à la Ville, la ville-centre et les communes, il était important qu'un maximum de représentants des communes de la périphérie soit dans notre Conseil, ce qui m'avait amené à vous proposer la formule maximum autorisée par la loi, à savoir 137 conseillers communautaires et 15 Vice-Présidents pour faire en sorte que l'ensemble des pôles soit bien représenté.

Il y a eu une contestation faite par une commune du Maine-et-Loire, ce qui fait que le Conseil Constitutionnel a pris cette décision en disant qu'au terme de je ne sais quelle équité, tout ce que nous avons mis en place n'était pas bon. Tout cela a été corrigé par la loi Richard qui s'applique pour toutes les communes visées sauf une en France, à savoir celle de Besançon du fait de la différence entre la Ville-centre et les communes de l'Agglomération, ce qui fait qu'il va falloir modifier le fonctionnement de notre assemblée. Je le regrette, je l'ai dit. Ce n'est pas un problème de loi, mais de Conseil Constitutionnel. Je le regrette, parce que je ne trouve pas correct de changer les règles du jeu en cours de mandat. Je trouve même cela très antidémocratique, puisque celles et ceux qui ne retrouveront pas leur place ici avaient été élus, désignés, fléchés.

Bien entendu, nous avons fait le maximum de vérifications pour savoir s'il n'y avait pas d'autres possibilités, mais il n'y en a pas d'autres que de respecter la loi. J'ai même dit que nous, Agglomération, nous déposerions certainement un recours contre l'arrêté du Préfet, mais pas contre le Préfet lui-même qui ne fait qu'appliquer la loi. Nous en reparlerons certainement prochainement. Il y a aussi une question prioritaire de constitutionnalité de Jacques CANAL. Vous savez que l'on pousse à la création de communes nouvelles. C'est ainsi que pour Auxon-Dessus et Auxon-Dessous, ils étaient trois et il n'y en a plus qu'un du fait de la création des Auxons. Certes, celui qui reste est excellent, mais ce n'est quand même pas juste.

J'ai donc décidé en accord avec Gaby que nous soutiendrions la démarche de la commune des Auxons, notamment financièrement, parce qu'il faut que nous puissions dire que nous sommes au côté de la commune dans ces circonstances, comme nous soutiendrons le recours vis-à-vis de l'arrêté préfectoral. De plus, 23 communes devaient délibérer pour redésigner leurs nouveaux représentants. Je les remercie de l'avoir fait dans les temps, parce qu'ils auraient pu dire « nous ne sommes pas d'accord, nous ne désignons pas », ce qui aurait eu comme désavantage de bloquer l'élaboration de notre processus budgétaire. Je les remercie d'avoir accepté de délibérer et de désigner les représentants qui seront installés ici ce soir. Par ce geste citoyen, ils ont permis la continuité d'un fonctionnement normal. Cela va nous permettre d'avoir une confirmation des conseillers titulaires redésignés dans leur mandat, dans les Commissions et les structures.

De nouvelles désignations seront également nécessaires, nous projeterons les noms tout à l'heure. Il manque encore un titulaire au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), 2 suppléants au SYBERT et un suppléant à la CDSP (Commission de Délégations de Service Public). Je relance donc un appel solennel aux quelques-uns qui n'y sont pas.

Si parmi les suppléants au SCoT, l'un d'entre eux acceptait de devenir titulaire, je lancerai un appel au SCoT pour qu'il y ait un titulaire suppléant supplémentaire, quelqu'un qui ne voudrait pas siéger. Nous en reparlerons tout à l'heure, mais c'est très important, parce que nous avons besoin de tout cela. Je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet.

Pour la recomposition du Conseil, si nous appliquons l'article L.2121-21 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), c'est-à-dire si personne ne le demande, nous pourrions voter à main levée, ce qui nous éviterait un vote dans une urne qui nous prendrait une demi-heure ou trois quarts d'heure. Si quelqu'un le demande, nous le ferons, nous avons tout prévu pour le faire, mais généralement, si tout le monde est d'accord, nous le faisons à main levée, ce qui va plus vite.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais désigner un secrétaire de séance qui pourrait être Yoran DELARUE. Je pense que nous avons largement le quorum. Y a-t-il des remarques concernant les derniers procès-verbaux ? Je n'en vois pas.

Pour les pouvoirs, jusqu'à leur arrivée : Fanny GERDIL-DJAOUAT donne pouvoir à Sébastien LEUBA, Rosa REBRAB à Myriam LEMERCIER. Pour toute la durée de la séance : Yannick POUJET donne pouvoir à Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI à Danielle DARD, Myriam EL YASSA à Carine MICHEL, Thierry MORTON à Danièle POISSENOT, Karima ROCHDI à André AVIS, Patrick BONTEMPS à Dominique SCHAUSS et Jacky LOUISSON à Patrick CORNE.

<p>Rapport n°0.2 - Incidences de la recomposition du Conseil de la CAGB sur le Conseil communautaire, les commissions et sur les représentations dans les structures et organismes partenaires</p>
--

M. LE PRÉSIDENT.- La nouvelle représentation légale est de 112 sièges. Je redis encore que cette décision fait suite à une décision du Conseil Constitutionnel, que cela ne nous arrange pas. Il faut dire les choses, ce n'est pas l'esprit du Grand Besançon qui est un esprit de construction d'agglomération dans le cadre d'un consensus où la Ville représentait 40 % et l'Agglo, 60 %. Le pourcentage va d'ailleurs changer, mais il se rapprochera de 60/40, puisqu'il sera à 57/43 lorsque nous réintégrerons au minimum les 14 communes de la nouvelle carte de coopération intercommunale. Comme je vous le disais, 23 communes perdent un siège et une commune perd 2 sièges. L'article L.521 I-6 du CGCT prévoit que lorsqu'une commune dispose d'un seul siège de conseiller communautaire, elle dispose d'un conseiller communautaire suppléant. J'ai déjà dit tout cela, nous pouvons peut-être passer rapidement là-dessus. La liste des 24 conseillers titulaires et des 24 conseillers suppléants s'affiche et vous l'avez dans votre document. Il s'agit des désignations par les Conseils Municipaux et je remercie encore les maires de l'avoir fait dans les temps pour éviter des difficultés.

Des désignations ont été opérées par les 23 Conseils Municipaux. Parmi les 23 communes appelées à désigner leurs représentants, 21 ont fait le choix de désigner au Conseil Communautaires leurs nouveaux représentants parmi les conseillers sortants. À Novillars, Madame BITSCHENÉ avait préalablement démissionné de son poste de titulaire et elle avait été remplacée par Madame Aurore HERNANDEZ qui est devenue suppléante. La commune de Thise a fait le choix de désigner comme suppléant un conseiller municipal qui n'était pas conseiller communautaire sortant. La commune des Auxons, du fait de sa situation particulière, a 3 sièges, a désigné ses 2 nouveaux représentants parmi les conseillers communautaires sortants. En conséquence, les conseillères communautaires Marie-Pierre MARQUIS (les Auxons) et Laurence GUIBRET (Thise) perdent définitivement leur mandat. Je leur avais écrit pour les remercier du travail qu'elles avaient accompli. Il faut dire aussi que nous regrettons tout cela, ce que j'ai déjà dit et répété.

Du fait de la recomposition du Conseil, l'effectif de chacune des 7 Commissions sera modifié. Nous serons entre 15 et 17 membres par Commission, contre 19 à 20 actuellement, puisqu'il y a provisoirement moins de membres au Conseil. Je dis « provisoirement », parce qu'au 1^{er} janvier 2017, les choses changeront à nouveau. Il est proposé que les 23 conseillers communautaires titulaires désignés par leur Conseil Municipal conservent le siège qu'ils occupaient jusqu'à présent dans les Commissions. C'est le plus simple. S'il y avait eu des demandes particulières, nous aurions pu changer à cet instant, mais je crois qu'il n'y en a pas eu. Les 23 conseillers suppléants ne peuvent plus siéger comme titulaire dans les Commissions. En revanche, ils sont membres de droit de la Commission dans laquelle siège leur titulaire en son absence, c'est-à-dire que si le titulaire ne peut pas être là, ils siégeront en son absence.

Le Conseil est invité à désigner Claude PREIONI comme membre de la Commission n°03 « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche ». Voilà la nouvelle répartition des conseillers de la CAGB à la Commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ». Vous avez aussi ceux de la Commission n°02 et suivantes. Vous voyez que figurent en bas les conseillers titulaires « sortants ». Je vous demanderai simplement, s'il y a des remarques par rapport à cela, de me le dire pour que nous puissions corriger. Par rapport à ces listes de noms n'y a-t-il pas de remarque ? Ne nous sommes-nous pas trompés ?

Mme MAILLOT.- J'avais juste une remarque sur la représentativité des femmes qui baisse énormément : sur les 24 conseillers, il y aura 22 hommes et 2 femmes. Je voulais juste faire part de ce regret.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous l'avons déjà déploré en Bureau. C'est dommage. Nous étions déjà loin de la parité. Là, nous n'allons pas dans la bonne direction, mais cela dit, les conseillers municipaux les ont désignés et comme souvent, le maire est souvent désigné et pour l'instant, il y a encore un gros travail à faire au niveau des maires. Cela se traduit comme cela. Néanmoins, c'est vrai que cette modification ne va pas dans le sens d'améliorer la parité. Bien au contraire.

M. STEPOURJINE.- Concernant la reconstitution du Conseil Communautaire, je souhaite intervenir pour remercier toutes les communes concernées ou non par la diminution du nombre de leurs représentants, qui nous soutiennent dans notre démarche. Avec l'ensemble de vos délibérations, nous nous adresserons à Monsieur le Préfet pour lui soumettre notre recours gracieux. Je voudrais également remercier notre Président du Grand Besançon pour son soutien et pour l'aide précieuse des services de notre Agglomération. Très prochainement, je vous ferai parvenir un courrier que nous adresserons à Monsieur le Préfet et que vous aurez la gentillesse de signer. Ensuite, nous enverrons vos courriers et vos délibérations en Préfecture. Ce dossier doit être posté avant le 5 décembre 2015. Merci à vous tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. La date du 5 décembre est impérative. Nous demanderons aux services d'être vigilants, si quelques collègues avaient oublié, de le leur rappeler. Ce serait bien que l'ensemble du Conseil puisse signer ce document. Quant à nous, nous apporterons d'une part le concours des services et d'autre part, s'il faut aller en justice, nous le ferons au nom de l'Agglomération.

M. BELUCHE.- Je voudrais revenir sur les Commissions. Il y a un an, tu m'avais adressé un courrier, parce que j'avais souhaité intégrer la Commission n°05 « Habitat, politique de la ville et gens du voyage », ce que j'ai fait. J'ai reçu un courrier de ta part. Certes, il n'est pas ambigu, mais j'aimerais bien que nous clarifions cela. Je continue à être titulaire dans la Commission n°02 dans laquelle je m'étais inscrite par défaut au moment où nous sommes allés dans les Commissions, sachant que j'étais beaucoup plus intéressé par la politique de la Ville. Je n'ai rien contre la Commission n°02, mais ne pourrions-nous pas régulariser cette situation ? Je continue à recevoir régulièrement des convocations auxquelles je ne me rends pas, puisque je suis maintenant à la Commission n°05.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu étais dans deux Commissions, la 05 et la 02, n'est-ce pas ?

M. BELUCHE.- Non. Quand nous avons fait les réunions par secteur, j'avais demandé d'être à la Commission sur la politique de la Ville, mais il n'y avait plus de place. C'était fait. J'ai dit que c'était un peu étonnant, Novillars faisant partie du contrat de ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est la seule commune hors Besançon qui en fasse partie.

M. BELUCHE.- Oui, je ne te le fais pas dire. Cela faisait un peu incongru.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument.

M. BELUCHE.- Pour régulariser, j'ai demandé à participer à la Commission n°05, ce que tu m'as accordé.

M. LE PRÉSIDENT.- Veux-tu dire qu'à l'occasion de cette recomposition, nous rebalayions les cartes et nous reformalisions cela dans la Commission n° 05 ?

M. BELUCHE.- Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, tu es définitivement dans la Commission n°05.

M. BELUCHE.- Je suis fidèle à la Commission n°05 et définitivement infidèle à la n°02. Michel, je m'en excuse, mais je crois que tu en es bien informé.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu seras donc dans la Commission n°05. Ce que je t'avais écrit est déjà loin. Y a-t-il encore une autre remarque ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte des désignations et confirmons la désignation des 23 conseillers. Nous installons confortablement Claude PREIONI comme conseiller communautaire et nous le désignons membre titulaire de la Commission n°03 « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche ». Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est accepté à l'unanimité.

Rapport n°0.3 - Modification des représentants de la CAGB au SYBERT et SMSCoT

M. LE PRÉSIDENT.- Il est proposé que les 23 conseillers communautaires titulaires conservent leur mandat de représentant dans les structures et organismes, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Néanmoins, du fait de la recomposition du Conseil, il est nécessaire de procéder à la modification des représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT. Certains suppléants ont accepté de devenir titulaires. Des sièges vacants de titulaires et de suppléants doivent être pourvus par des nouveaux conseillers. Comme je le disais, l'article 2121-1 du CGCT nous permet de voter à main levée. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder ainsi. Combien manque-t-il de représentants au SYBERT ? Il manque 2 suppléants. Je vous indique que les suppléants ne siègent pas souvent, mais 2 d'entre vous qui ne sont pas encore au SYBERT doivent accepter d'être suppléants. Je ne vous demanderai pas de tous lever la main en même temps, parce que c'est difficile pour moi.

M. GROSERRIN.- Dans un moment d'unité nationale, c'est vrai qu'il est difficile de ne pas participer. Si le mandat avait commencé différemment, nous aurions participé, parce que nous aurions montré que nous sommes vraiment à vos côtés. Je voudrais vous dire que je n'ai pas été appelé en tant que chef de groupe Les Républicains à ce sujet pour savoir s'il fallait remplir les sièges. Mes collègues CROIZIER et GONON ont été appelés, ce qui n'est pas mon cas, parce que vous imaginiez ou vous pressentiez peut-être la réponse. En tout cas, je voudrais dire que notre position du Groupe n'a pas changé. Nous aurions vraiment souhaité travailler avec vous. Nous vous avons ouvert la porte en début de mandat, nous n'allons pas revenir dans la polémique et je crois qu'il faut passer à autre chose. Nous aurions vraiment souhaité travailler avec vous à partir du moment où nous pouvons le faire. Nous ne rentrerons dans aucune Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, j'ai souhaité que tous les groupes soient consultés. Pierre GAINET m'a dit avoir vu Ludovic FAGAUT qui le lui a confirmé.

S'adressant à M. GAINET. Monsieur GAINET, vous saurez que le chef n'est pas Monsieur FAGAUT, mais Jacques GROSERRIN. La parole de Ludovic FAGAUT n'engageait que lui.

Ceci dit, vous pouvez encore changer d'avis. J'ai veillé à ce que tout le monde soit contacté. C'est pour cela que je suis surpris. Je précise qu'il faut bien s'adresser aux Présidents de groupe.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- En tant que Présidente du groupe Modem, j'ai été aussi appelée et j'ai répondu que notre Groupe ne changerait pas, sachant que nous n'avons aucune représentativité dans les instances de Bureau. Nous savons très bien que les décisions se prennent au niveau des Bureaux. Or nous ne sommes là que pour faire le quorum. Nous ne pouvons donc pas accepter de faire cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais préciser une chose que vous oubliez un peu. Il n'y a pas de groupe politique à l'Agglomération. Quand vous parlez de groupe, c'est au niveau bisontin et pas au niveau de l'Agglo.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Au niveau du secteur.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, il n'y a pas de groupe à l'Agglo.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Oui, mais au niveau du secteur bisontin, vous savez bien ce qu'il en est. C'est bien politique tout de même et nous n'avons pas notre place.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme le disait Jacques GROSPELLIN – et je suis d'accord avec lui –, si nous pouvions faire un peu moins de politique et être un peu plus efficaces, ce serait très bien.

En tout cas, cela m'irait bien. Cela dit, je n'ai toujours pas trouvé 2 suppléants. Le SYBERT ne sera donc pas complet, je ne peux pas vous mettre le pistolet sur la tempe, mais j'ai quand même du mal à comprendre. Je suis d'accord qu'il y a trop de monde dans ces structures, nous le savons et lors du dernier mandat, nous voulions un peu réduire tout cela, mais là aussi, c'est pour permettre la représentativité de l'ensemble des communes qui participent au SYBERT. Il y a une raison à tout cela. L'Agglomération étant représentée de façon assez importante, il y a beaucoup de personnes au SYBERT pour que les communes de la périphérie soient au maximum représentées. J'ai quand même du mal à comprendre qu'il n'y ait pas 2 candidats pour être suppléant au SYBERT, sachant que les suppléants ont très peu de chance d'y aller. N'y a-t-il personne ? Se proposent donc Claude PREIONI et notre ami de Larnod.

M. GAINET.- Il ne peut pas, il est titulaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est titulaire ? S'il lève la main, il n'est pas titulaire. Claude PREIONI ne peut pas y être deux fois. Cela ne peut être qu'Alain PARIS, Danielle DARD, Christophe LIME, Philippe CHANEY, Hugues TRUDET qui vient de donner son accord, Sylvie THIVET, Robert STEPOURJINE, Charles PERROT ou Bernard GAVIGNET (Vaux-les-Prés). Se proposent donc Madame Sylvie THIVET (Osselle) et Hugues TRUDET (Larnod). C'est donc complet.

Nous passons maintenant au SCoT auquel il manque 1 titulaire. Parmi les suppléants, l'un d'entre vous accepterait-il de devenir titulaire ? Jacques KRIEGER qui était suppléant devient titulaire. Il nous faut maintenant trouver 1 suppléant. Peuvent être suppléants Philippe COURTOT, Gilbert GAVIGNET, Daniel HUOT et Robert STEPOURJINE. Ce sera donc Monsieur Gilbert GAVIGNET, Maire de Chemaudin. Merci beaucoup à ceux qui ont accepté.

Vous avez bien noté que Madame Sylvie THIVET et Hugues TRUDET sont titulaires au SYBERT ; Jacques KRIEGER devient titulaire au SCoT et Gilbert GAVIGNET est désigné suppléant. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ces nominations ? Je n'en vois pas. Nous sommes donc d'accord.

Rapport n°0.4 - Modification des représentants de la CAGB au SMAIBO, au SMABLV et au SM du Musée des Maisons comtoises de Nancray
--

M. LE PRÉSIDENT.- Entre parenthèses, il y avait eu des questionnements concernant la fusion entre le SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest) et le SMPSI (Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel). Nous avons donné un avis en disant que nous n'étions pas pour cette fusion.

Il est proposé que les 23 conseillers communautaires titulaires désignés par leur Conseil Municipal conservent leur mandat de représentant, ce que nous avons déjà dit. Néanmoins, il faut procéder à des élections, des sièges vacants de titulaire ou de suppléant devant être pourvus par de nouveaux conseillers. Que faut-il maintenant ?

Pour le SMAIBO, c'est complet, Claude PREIONI remplaçant Éric PETIT. Nous validons l'arrivée de Claude. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 abstentions.

Pour le SMABLV (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze) et pour le SM (Syndicat Mixte) du Musée de Nancray, j'imagine que c'est pareil. Il y a 2 abstentions.

Rapport n°0.5 - Modification des conseillers pour représenter la CAGB
au sein des associations de la MILO et du PLIE du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut désigner 3 nouveaux conseillers pour représenter la CAGB à l'Assemblée Générale de la MILO (Mission Locale) et 2 conseillers pour la représenter au Conseil d'Administration de l'association. Apparemment, c'est complet, il n'y a pas de souci. Concernant le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), c'est complet aussi. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n°0.6 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Élection des membres

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la CAO, il n'y a pas de souci. Yohan DELARUE me représentera. Les titulaires sont : Frédéric ALLEMANN, Dominique SCHAUSS, Serge RUTKOWSKI, Bernard VOUGNON et Michel LETHIER. C'est donc complet. J'imagine qu'il y a 2 abstentions, n'est-ce pas ? D'accord.

Rapport n°0.7 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes

M. LE PRÉSIDENT.- Avons-nous la liste ?

M. RUYSEN.- Ce n'est pas pour ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi est-ce à l'ordre du jour ?

M. DEMILLIER.- Cela se passe en deux temps. Ce soir, c'est uniquement pour fixer les conditions de dépôt des listes et les élections auront lieu le 17 décembre.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. C'est fou comme c'est simple ! Les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants). Elles devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'à mercredi 16 décembre, 12h, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP. Je précise que la Commission de Délégation de Service Public ne se réunit pas tous les 8 jours. Ce sera par rapport à la DSP Transport. Il faudrait donc un suppléant. Quels sont les autres noms ?

M. GAINET.- Actuellement, en titulaires, nous avons : Jean-Louis FOUSSERET, Frédéric ALLEMANN, Yannick POUJET, Patrick CORNE, Jean-Yves PRALON et Pierre CONTOZ. Et en suppléants : Yoran DELARUE, Danièle POISSENOT, Dominique SCHAUSS, Denis JACQUIN et Daniel PARIS. Il manque donc un suppléant.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Maire ? Jean-Marc BOUSSET. Après toutes ces manipulations un peu fastidieuses, mais obligatoires, nous allons rentrer dans le vif du sujet.

Finances

Information - Renouvellement de la labellisation « Marianne » pour les fonctions Accueil-Courrier de la CAGB

M. BAULIEU.- Ce premier rapport est un rapport de présentation que nous présentons avec une grande satisfaction. Vous savez que cette labellisation « Marianne » consacre la qualité de nos services sur ce que nous avons bien évidemment inscrit en matière d'accueil sous toutes ces formes. Vous avez à l'écran le rappel de la chronologie de cette démarche que nous avons entreprise en 2006, avec un saut jusqu'à 2015 pour souligner que la personne suivant ce dossier depuis juin dernier est Valérie LESOUEF suite au départ d'Évelyne MARTINIEN. Nous remarquons que nous avons eu notre première labellisation en 2012. En 2013, nous avons un 1^{er} Prix du baromètre de l'accueil et de la relation aux usagers AFNOR (Association Française de Normalisation). En 2014, nous avons reçu le Grand Prix Cap'Com pour la campagne d'affichage sur la gestion téléphonique du Grand Besançon, le 2^e Prix du baromètre de l'accueil et de la relation aux usagers AFNOR. Je reviendrai sur cet aspect tout à l'heure.

Je vous dis tout cela pour laisser entendre que les choses se passent bien. Nous avons connu notre dernier audit soulignant que nous avons une équipe engagée dans la démarche, un service dynamique, une bonne analyse des indicateurs, ce qui a permis la levée des points sensibles du dernier audit (site internet revu pour trouver l'information sur les conditions d'accès, accusé de réception systématique à chaque courriel, courrier enregistré et clôturé avec justificatif systématique). Nous sommes donc dans une démarche qualité avec la formalisation.

Vous avez ensuite un rapide écran avec l'activité sur 2014. Le suivi est très précis. Comme on dit dans ces cas-là : « nous les comptons ». Avec les résultats enregistrés, vous avez également les perspectives en matière d'objectif. Les résultats de 2014 sont les suivants :

- 80 % d'appels aboutis dans les délais en matière de téléphonie,
- 78 % du courrier traité dans les 15 jours, donc dans les délais,
- 74 % des mails traités en 5 jours, donc dans les délais.

Il s'agit de s'inscrire toujours dans une dynamique pour 2015 et les années à venir, avec le souci d'optimisation de l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et pour les personnes malentendantes en nous équipant d'une la boucle magnétique, ce qui n'étonnera personne.

Après une enquête « citoyen mystère » durant le 1^{er} semestre 2015, la prise en charge des usagers du Grand Besançon se révèle excellente, notre moyenne globale étant de 80,7 %, et 96,6 % pour nos ressources humaines sur la compétence des agents. Nous sommes donc lauréats 2015 du trophée AFNOR de la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers. Je crois qu'une trentaine d'agglomérations étaient en lice. C'est avec plaisir que nous vous faisons part de ce nouveau trophée, puisque nous avons déjà été récompensés à plusieurs reprises. Ce trophée du Grand Besançon est celui de nos cadres et agents qui en sont les auteurs. Nous les reconnaissons à travers ce trophée. Je vous propose tout simplement de les applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Bravo et merci.

M. BAULIEU.- Nous changeons totalement de registre avec ce dossier concernant la décision modificative (DM) n°3. Nous allons essayer avec quelques supports de la traiter rapidement. Cette décision modificative est une décision essentiellement de gestion financière de notre budget 2015, avec quelques caractéristiques que nous pouvons souligner. Un rappel vous explique la suite du contexte d'élaboration du budget primitif 2015 où nous étions notamment en perspective de contractualisation et de finalisation dans ces domaines. Nous avons notamment inscrit en matière d'investissement des provisions. Le suivi précis des engagements sur cette année 2015 nous conduit à proposer à l'assemblée une opération de gestion financière, la situation budgétaire le permettant. C'est autant d'éléments ménagés pour l'avenir.

Nous vous proposons de procéder au remboursement anticipé de quelques emprunts dans la mesure de nos possibilités – vous en avez le détail dans votre rapport – sur 3 emprunts avec les conséquences que nous connaissons lorsque l'on procède à ce type de remboursement, avec les pénalités ou indemnités à rembourser. Néanmoins, c'est une opération positive que nous ne proposerions pas dans une situation différente, avec le gain brut de 1,2 M€. Ce remboursement restaure notre capacité à emprunter pour l'avenir. Nous pouvons d'ailleurs toujours espérer le faire dans les mois et années qui viennent à un taux qui serait inférieur à celui que nous remboursons actuellement.

Voilà l'objet de cette DM, avec un financement de ces remboursements par recettes fiscales, dépenses imprévues et dépenses d'investissement non réalisés.

Sur les recettes fiscales, comme vous l'avez vu dans le rapport, en matière de TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), nous avons un ajustement après notification. Nous enregistrons également quelques rôles supplémentaires pour un peu moins de 270 000 €. Voilà l'essentiel de cette DM, plus la même opération sur le budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) où nous avons procédé à un remboursement partiel d'un emprunt que nous avons utilisé en partie comme moyen de trésorerie en attente d'un retour de TVA. Quand nous avons eu un retour de TVA, nous avons fait un remboursement de l'essentiel de cet emprunt et nous proposons de le solder pour 1,1 M€, ce qui nécessite bien évidemment de majorer exceptionnellement la subvention d'équilibre pour la bonne cause. Nous retrouverons une situation légèrement allégée pour les budgets suivants, y compris en subvention d'équilibre nécessaire.

Une fois que j'ai indiqué ces éléments, je vous ai indiqué l'essentiel et quasiment le détail de cette décision modificative à caractère financier, comme je vous le disais. Comme nous avons la possibilité de le faire, nous vous proposons de le faire, ce qui nous ménage des possibilités renouvelées pour les exercices à venir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Avez-vous des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est donc adopté.

M. BAULIEU.- C'est également une démarche que vous connaissez bien sur la base de notre règlement existant. Vous savez qu'en matière de dotation de solidarité communautaire (DSC), nous avons un peu pour habitude dans la première partie de l'année de voter l'essentiel de cette dotation de solidarité, à la fois fiscale et sociale, mais également sur la partie « gens du voyage ». Pour la partie « volet économique », nous votons une provision correspondant à la dotation de l'année antérieure et en fin d'année, nous complétons du solde du volet économique correspondant aux nouvelles surfaces affectées à l'activité économique pour la première fois en 2014 sur la base des permis de construire transmis à l'Agglomération. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. Nous vous proposons ainsi une majoration du volet économique de la DSC de 73 171 €, le montant total de ce volet économique étant de 1 374 638 €, le total de la DSC s'élevant à 3 450 518 €. Dans vos documents annexes, vous avez les affectations par commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. GUYEN.- Merci, Président. J'ai pris connaissance du courrier qui m'a été adressé cet après-midi par Gabriel BAULIEU. J'estime qu'il ne répond pas à la question posée par écrit le 15 septembre 2015. S'agissant du dossier de l'entreprise CHEVAL, celui-ci est particulier. Lors de l'engagement de notre révision post-PLU (Plan Local d'Urbanisme), le secteur de l'usine CHEVAL devait être classé en zone d'habitat. Ainsi, il ne pouvait plus y avoir d'extension de l'usine et à terme, l'ensemble du secteur subissait une mutation. Des demandes émanant de l'État, du Département et de la Communauté d'Agglomération insistaient pour que l'entreprise soit conservée sur la commune. Ce nouveau zonage du futur PLU n'a pas été réalisé. Nous dirons même que les acteurs précités nous ont contraints à modifier notre document d'urbanisme au nom du volet économique et de l'emploi sur le Grand Besançon.

Par ailleurs, l'incendie des anciens locaux n'a aucun lien avec l'extension de bâtiment, cette dernière ayant été initiée plus en amont. Il en ressort pour ce dossier que l'extension du bâtiment s'élève à 3 697 m² sur une partie non bâtie de ce secteur. Par ailleurs, qu'en serait-il d'une entreprise située sur une même parcelle de plusieurs hectares et qui pourrait doubler ou tripler sa surface ? La commune d'implantation ne bénéficierait d'aucune compensation. Certes, il y aurait l'intérêt de création d'emplois, mais il n'en reste pas moins que les contraintes liées à certaines entreprises industrielles telle la circulation, le bruit, les dangers, sont subies par la commune. Tel est le cas pour la commune d'École-Valentin où l'entreprise CHEVAL est implantée dans un secteur d'habitation, comme je vous l'ai expliqué précédemment. Au final, ma commune subit une double peine : l'extension de l'entreprise CHEVAL avec les nuisances qui y sont liées et le non-aboutissement des projets urbanistiques souhaités du fait des pressions subies d'une part, et le non-versement de la DSC au profit de la commune d'autre part.

Il nous semble aujourd'hui injuste de ne pas bénéficier d'un retour de la part de la CAGB, d'autant que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et le Versement Transport (VT) générés par cette extension profiteront à l'Agglomération plus qu'à la commune. Je vous demande, Monsieur le Président, de revoir votre position concernant l'attribution de cette DSC et notamment le critère d'extension sur une même parcelle qui, selon moi, ne tient pas et aboutit à pénaliser nos communes.

M. BAULIEU.- Le Président complètera, Yves, mais je vais simplement rappeler, pour que l'assemblée sache bien de quoi il retourne et pourquoi nous avons fait cette réponse. Il s'agit en l'espèce de l'extension de l'entreprise CHEVAL installée à École-Valentin, qui, par ailleurs, a connu un problème de sinistre, mais j'ai envie de dire presque « qu'importe » par rapport à la problématique. L'évolution de cette entreprise, au-delà de ce qui vient d'être rappelé sur la perception de cette évolution sur le territoire d'École-Valentin, s'est inscrite rigoureusement et exclusivement sur la parcelle d'assiette de l'entreprise inchangée depuis fort longtemps, puisque nous sommes allés chercher les permis de construire d'origine. Ce que nous appliquons là est tout simplement la règle que nous appliquons partout, à savoir que ne bénéficient d'une dotation de solidarité communautaire volet économique que de nouvelles surfaces affectées à l'activité économique, c'est-à-dire qui ne produisaient pas de taxe professionnelle avant 2001. En l'espèce, nous sommes rigoureusement dans la situation d'une entreprise installée sur une parcelle qui percevait de la taxe professionnelle qui a entraîné au bénéfice de la commune le versement de l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) que la commune continue à percevoir, ce qui est d'ailleurs tout à fait la règle. Il n'y a pas de commentaire particulier à faire.

La commune d'École-Valentin perçoit l'ACTP existant en 2000 sur l'entreprise CHEVAL et depuis, il n'y a pas eu d'extension sur une autre parcelle que celle qui est l'assiette de l'entreprise inchangée depuis lors. C'est donc l'application tout simplement stricte de la règle. D'autres communes ont quelquefois déposé des dossiers. J'en cite d'ailleurs quelques-unes, je crois, dans le courrier envoyé à Yves, à qui nous avons tout simplement rappelé la règle. Celle que tu préconises en serait une autre, c'est-à-dire que les extensions d'entreprise sur une parcelle inchangée devraient générer de la DSC. C'est un autre règlement de dotation de solidarité communautaire depuis 2001-2002. C'est celle que je rappelle, que nous appliquons. Nombre de communes ont connu des extensions d'entreprise sur les parcelles préexistantes et qui n'ont justifié aucune attribution de dotation de solidarité communautaire. Ce n'est donc pas une position particulière, mais c'est la position générale que nous exprimons. Après, tu exprimes un ressenti par rapport aux aspects politiques d'installation de l'entreprise et des points de vue exprimés par l'Agglomération et d'autres collectivités.

C'est donc un autre registre qui jusqu'à présent n'est pas non plus couvert par la DSC. Encore une fois, pour que les choses soient claires, il faut que chacun sache bien que la règle que nous appliquons à l'égard d'École-Valentin est celle que nous appliquons à l'égard de toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai rien à ajouter par rapport à cela, puisque c'est la règle. Je rappelle qu'à l'origine, l'idée était de dire que lorsqu'une commune privilégie l'installation d'une entreprise en acceptant certaines nuisances, elle se « prive » de la taxe d'habitation qu'elle aurait touchée si elle avait fait de l'habitat. C'est pour cela que nous avons mis en place cette dotation de solidarité économique (DSE) pour dire « je fais l'effort de mettre des entreprises, je vais créer de l'emploi et à la place d'avoir de la taxe d'habitation, je toucherai de la DSC ». Là, d'après, ce que je comprends, ce n'est pas cela. La surface de la parcelle est la même, mais l'entreprise se développe. Faute de changer le règlement, je me suis renseigné depuis que tu m'en as parlé. Ce sujet est déjà intervenu 6 fois et nous l'avons refusé 6 fois. Nous ne pouvons donc pas changer le règlement. J'ai ici les deux parcelles, ce sont les mêmes. Si demain, on s'agrandit sur les parcelles avoisinantes, vous aurez droit à une augmentation de la dotation de solidarité économique.

M. GUYEN.- J'ai bien compris la démarche et la réglementation aujourd'hui d'attribution de la DSC. Cela n'empêche que nous pouvons nous poser la question sur un certain nombre de points, notamment sur des parcelles. Comme je le dis dans mon commentaire, si une entreprise a une réserve foncière de 3 ha, elle sera pénalisée, parce qu'elle n'a rien de plus, alors qu'elle va subir de nombreux désagréments concernant l'implantation de futurs bâtiments. Il faut que j'explique aussi à mon Conseil Municipal que j'aurais fait changer d'avis dans le cadre de notre révision post-PLU et du passage en zone d'habitation à terme. Nous ne mettons pas l'entreprise CHEVAL dehors, bien au contraire, mais à terme, nous passons en habitation, cette entreprise étant déjà dans une zone d'habitation. On m'a demandé de revoir la position du Conseil Municipal à ce sujet. J'estime que nous sommes un peu pénalisés, c'est tout et nous pouvons nous poser la question. Je pense que certains collègues sont d'accord avec moi pour réfléchir et éventuellement pour revoir comment nous pourrions attribuer des dotations de solidarité.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons nous poser la question. Après, toutes ces sommes viennent diminuer celles auxquelles peut prétendre l'Agglo. Le problème est aussi celui-là.

Mme BOTTERON.- Pour conforter les propos d'Yves, sur la commune de Châtillon-le-Duc, nous avons également déposé un dossier pour un secteur économique dynamisé et la commune est pénalisée. Je pense en particulier sur le secteur du Pré Brenot. Tout le monde se souvient de cet incendie gigantesque, de cette entreprise qui a brûlé et qui aujourd'hui renaît de ses cendres avec des locaux commerciaux et artisanaux. Là encore, on botte en touche en disant « ce sont de jeunes parcelles qui faisaient l'objet d'une activité. Passez votre chemin ! »

M. BAULIEU.- J'ai une proposition à vous faire dans ces cas-là, à l'un et à l'autre, et à tous les collègues. Nous neutralisons l'ACTP correspondant à la situation antérieure et nous vous versons la DSC. C'est très concret.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que vous y gagniez grand-chose.

M. FELT.- Je vais compléter le tableau de mes 2 collègues du secteur Nord. J'ai été confronté au même problème, dans les mêmes circonstances, avec des enjeux financiers importants. Après, je ne les présente plus, car je connais la règle, donc j'ai grandi. Nous sommes en train d'appliquer une règle votée en octobre 2001. Nous sommes en octobre 2015, cela fait 14 ans. La règle pourrait peut-être évoluer au bout de 15 ans, parce qu'entre temps, les choses ont évolué.

M. LE PRÉSIDENT.- Comment vous expliquer ? Il y a le budget et les ressources.

M. FELT.- Nous le savons.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais vous expliquer. Il y a les ressources financières de l'Agglo. Sur ces ressources financières, nous versons de la dotation de solidarité économique. Si nous mettons cela en application, si je prends par exemple l'ancien site de KELTON TIMEX, cela veut dire que nous ne bougeons pas la surface qui est bien encadrée, nous reconstruisons dessus sans rien changer au dispositif et nous devons modifier les choses. Toutefois, les montants que nous prendrons pour donner en plus aux communes – et tant mieux pour les communes – sont des sommes importantes qui vont partir de l'Agglo. Pourquoi cela a-t-il été mis en place ? C'était pour vous dire « sur ce terrain, on aurait pu faire de l'habitation, on y fait de l'activité économique, c'est bien. C'est donc une reconnaissance d'avoir ce choix du secteur économique ». Si demain sur l'ensemble de nos zones, chaque fois qu'une usine s'agrandit, nous revenons en disant que nous allons modifier la dotation de solidarité économique, que va-t-il rester de notre budget d'Agglomération ? Le vrai sujet est celui-là.

L'ensemble des usines qui s'agrandissent souvent sur leur parcelle serait sujet à demander une rallonge en matière de DSC. On peut penser tout ce que l'on veut, sauf que là aussi, nous ne sommes pas faux monnayeurs, nous n'allons pas créer des lignes de crédit spécifique. Je ne vois pas comment nous pouvons modifier cela. Je comprends ce que dit Yves, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Rappelons qu'en cas de création d'entreprises, d'autres taxes vont bénéficier à la commune. Sur le fait d'augmenter la surface sur le foncier bâti, les ressources vont être là. Je veux bien que nous en rediscutions, mais ce n'est pas parce qu'une règle a 14 ans qu'elle est mauvaise.

M. GUYEN.- Il n'est pas interdit de s'y pencher. C'est ce que je veux dire.

M. BAULIEU.- Je ne vais pas surprendre les membres du Bureau en indiquant que les débats que nous devons avoir sur l'ACTP et sur la DSC ne sont pas précisément dans le sens évoqué ce soir que nous devons l'aborder. Je ne fais pas un scoop. J'attire l'attention de nous tous sur la nature même de l'ACTP basée sur la TP 2000. Imaginez un instant que nous soyons restés communes. Tout ce qui s'est passé en matière de réforme de la taxe professionnelle écrête sévèrement. Aujourd'hui, nous sommes également dans un mouvement de sévère baisse des dotations. Vous savez qu'une part importante de notre dotation globale de fonctionnement qui habilement, a été totalement fondue, comprend la compensation de la suppression de la base salaire de la taxe professionnelle. Je vous fais un rappel de mémoire, mais je suis sûr que Marcel l'a aussi parfaitement en tête. Nous sommes dans un système assez étrange aujourd'hui. Concernant les débats que nous avons devant nous, au risque de décevoir, mais c'est pour que nous soyons à peu près en phase au moins sur la réflexion, nous allons devoir les aborder pas précisément dans le sens que vous suggérez ce soir, à la fois pour l'ACTP et pour la DSC. Je ne suis pas un type marrant en disant cela, j'en ai conscience, mais je crois que la raison est celle-là et cela commande de devoir le dire.

M. GUYEN.- *Intervention hors micro inaudible*

M. BAULIEU.- Yves, tu es un peu sévère. Nous avons eu des échanges, y compris hors séance, mais c'est vrai que chaque fois que nous avons pu échanger sur le sujet, j'ai eu tendance à faire ce que je viens de faire là, ce que je t'ai confirmé par écrit, à te rappeler la règle. Je ne suis pas celui qui va apporter une règle de circonstance à chaque demande. Comme vous le suggérez et comme l'a dit le Président, toute règle peut être changée. Si j'en appelle un peu aux membres du Bureau, c'est parce que vous m'entendez un peu plus que toute l'assemblée, mais je me dois de vous rappeler certaines choses. Je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre, mais le contexte financier, budgétaire et fiscal amènera des révisions, mais pas dans le sens que vous suggérez à l'instant. C'est simplement ce que je veux dire. Après, nous déciderons ensemble des évolutions, mais la réalité est celle-là.

M. LE PRÉSIDENT.- La vraie question qui va venir en débat dans le cadre de l'année 2016, lorsque nous aurons eu le transfert de compétence sur les zones d'activité économique au 1^{er} janvier 2017, est : comment allons-nous organiser tout cela ? Qui va payer ? C'est un vrai sujet et cela présume de la nécessité d'un dialogue approfondi. Une chose est sûre : nous ne pouvons pas créer des lignes de crédit ou de la richesse. Les entreprises peuvent en créer, mais pas nous.

Nous ne pouvons pas augmenter nos ressources comme cela, par un claquement de doigts. Demain, si nous sommes chargés d'entretenir les 69 zones d'activité économique, sans de nouvelles ressources, honnêtement, je ne vois pas comment nous ferons. Tout cela pour dire que nous aurons largement le temps d'en reparler, mais même si je comprends ce que tu dis, parce que je suis de ceux qui l'ont dit à Yves, ce que j'assume et je te remercie de l'avoir fait, le problème est qu'aujourd'hui, nous avons une belle entreprise qui est l'un des fleurons des microtechniques ici. L'entreprise CHEVAL est une très belle entreprise en partie incendiée. La question qui se posait concernait son maintien dans l'Agglo. C'était tout simplement cela. Je l'ai dit et je le redis aujourd'hui : j'ai remercié le Maire d'avoir pu renverser l'avis du Conseil Municipal pour faire en sorte que cette entreprise puisse s'agrandir, ce qui n'a pas été facile. C'était aussi le vœu de l'État et du Département.

Aujourd'hui, si je comprends ce que tu dis là, ce n'est pas possible d'y répondre autrement, sauf que si nous regardons bien, le foncier bâti va augmenter. Après, nous pouvons toujours tout modifier, mais il faudra regarder cela globalement dans son ensemble. Je pense, comme le dit Gabriel BAULIEU, que cela ne risque pas d'aller forcément dans le sens que nous souhaiterions tous, moi le premier d'ailleurs. Tous les maires ont intérêt à faire ce que tu dis. Sur toutes nos zones industrielles, dès que nous construisons et que nous étendons les surfaces des usines, si nous pouvions avoir plus, tant mieux, mais où allons-nous chercher ces crédits ? Nous ne savons pas où les chercher. S'il n'y a plus de remarque, je mets cela aux voix. J'ai bien compris que tu n'étais pas d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° I.1.3 - Orientations budgétaires 2016 - Budget annexe Déchets
--

M. BAULIEU.- Nous exposerons ce rapport à deux voix avec François LOPEZ. Vous savez que nous fonctionnons un peu plus tôt sur ce budget annexe Déchets que sur le budget principal et les autres budgets annexes, celui-ci faisant l'objet du vote d'une redevance qui doit être adoptée avant la fin de l'année civile. Nous rappellerons simplement les orientations budgétaires en matière de déchets, orientations que François LOPEZ déclinera de manière plus détaillée. Quand on dit « autour du projet du mandat », ce n'est pas le mandat à venir, mais le mandat dans lequel nous sommes engagés. Je vous rappelle qu'il y a de grandes thématiques sur l'amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif. Vous savez que c'est une préoccupation que nous avons largement, mais je m'attacherai ici aux aspects concernant les ressources humaines et les finances. François LOPEZ qui est à la manœuvre dans cette compétence complètera autant que nécessaire avec une autre partie sur les investissements et les matières recyclables, avec le traitement des points accidentogènes, interpellation qu'il a adressée à tous les maires de l'Agglomération pour rentrer dans cette approche visant à les éliminer progressivement ou à en modifier la collecte.

C'est pour nous inscrire dans ces orientations globales que nous avons à la fois un investissement et un fonctionnement à due concurrence. Sur l'investissement, François LOPEZ nous en dira quelques mots, même s'il le traitera sans doute plus en détail lorsque nous en serons au stade du budget. Sur un plan financier, pour équilibrer la section d'investissement au stade des orientations budgétaires, et cela peut être le cas au niveau du budget primitif, un recours à l'emprunt est nécessaire. Néanmoins, vraisemblablement, lorsque nous reprendrons les résultats 2015, nous pourrions le minorer, voire le faire disparaître. Sur le fonctionnement, comme vous l'avez vu dans le rapport, nous conservons l'ensemble de tous nos moyens, notamment les moyens humains mobilisés pour l'accompagnement des évolutions, dont celles que j'évoquais précédemment, avec une maîtrise de la masse salariale, tout cela conduisant à un besoin de recettes globales de redevance qui devrait être du même niveau que celui de 2015, et c'est l'aspect financier central au stade des orientations. Des dispositions particulières sont bien évidemment prévues.

M. LOPEZ.- Sur les projets du mandat, vous avez pris connaissance des 4 thèmes qui sont dans votre rapport.

Premier projet : l'amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif. Auprès de cet habitat collectif, nous avons mis en place un accompagnement :

- pour mieux gérer et rendre plus efficace la gestion des déchets, à savoir la diminution des déchets résiduels et une augmentation du tri de façon significative, du moins là où cela a été mis en place,
- pour continuer, parce qu'il y a une nécessité de continuité dans cette démarche de maintenir cet accompagnement avec l'aide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) notamment auprès des bailleurs sociaux.

Deuxième projet : le traitement des points accidentogènes. Chacun sait ici combien la sécurité des agents travaillant dans des conditions quelquefois difficiles, qu'elles soient climatiques ou de l'ordre de l'environnement, nous tient à cœur. Il y aura un certain nombre de concertations avec les maires et les municipalités, pour résorber les points posant problème.

Troisième projet : le renouvellement des bennes et l'installation d'une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs. Le système actuellement en place est certainement efficace, mais il se révèle relativement fragile. Pour pallier cette fragilité, il s'agit de faire appel à de nouvelles technologies qui permettront de mieux assurer cette identification.

Quatrième projet : la poursuite d'une meilleure perception des matières recyclables. Dans le courant de l'année prochaine, il y aura vraisemblablement une évolution des consignes de tri, notamment sur les plastiques. Une communication sur cet aspect des choses sera faite pour mieux valoriser tout ce qui est recyclable et diminuer encore les incinérables dans la mesure du possible.

Concernant les enjeux financiers, les investissements s'élèvent à 1 603 000 € pour 2016, en augmentation sensible par rapport à l'exercice 2015. Ils concernent les acquisitions des points d'apport volontaire, de bacs et matériels roulants et de matériel informatique. Vous avez tous les détails sur ces investissements qui seront financés par la provision d'amortissement et de l'emprunt prévu, en attente de l'affectation des résultats.

Pour la section de fonctionnement, vous avez en dépenses 19 177 000 € pour 2016, contre 18 801 000 € en 2015, soit une hausse de 2 % liée notamment au traitement des déchets, parce qu'en matière de traitement, il y a de nouvelles technologies, notamment le tri pour lequel nous avons mis en place des équipements renchérissant le coût. Néanmoins, en retour, cela nous permet de mieux valoriser les déchets avec l'aide de l'ADEME. Vous avez tout le détail de la collecte des déchets, des produits résiduels et recyclables, de la collecte de carton. Les fournitures de régie sont aussi en augmentation sensible. Les recettes à hauteur de 19 177 000 € pour 2016, en hausse de 2 %, nous permettent d'équilibrer le budget. Cela nous amène à une facturation moyenne de 72 €/habitant en 2016, facturation identique à l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire est invité à débattre des orientations budgétaires 2016 pour le budget annexe Déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous voyons que tout cela est parfaitement maîtrisé, ce qui est important. En matière de collecte, nous avons réduit le volume de 25 %.

M. LOPEZ.- De près de 30 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a encore augmenté depuis la dernière fois. Avez-vous des remarques ou interrogations ?

M. LIME.- Par rapport aux orientations budgétaires, ce sont des budgets assez larges, avec des restants en fin d'année relativement conséquents, sur lesquels nous devons faire un peu attention, parce que c'est une augmentation moyenne, comme je l'ai déjà dit en Commission, sur laquelle il peut y avoir des différences. Il faut donc y faire attention dans le cadre des différentes augmentations.

Quand nous voyons que nous n'avons pratiquement plus d'endettement, que nous n'allons pas nous endetter, que tout le monde fait des réserves un peu dans tous les sens – je vais le dire comme cela, très gentiment – il ne faudrait pas faire payer aujourd'hui aux usagers ce qu'il va se passer dans les 10 ou 15 ans qui viennent, ni anticiper un peu trop sur les sommes financières. Cela pèse aujourd'hui sur les ménages. Qu'un tel budget annexe soit sans aucun endettement veut dire que nous faisons peser sur l'usager aujourd'hui des charges qui pourraient être étalées dans le temps. Je le dis, parce qu'il y a d'autres réserves.

Je note avec satisfaction que les évolutions dans le cadre du traitement ont été minorées par rapport à ce qui nous avait été présenté en Commission. Nous ne sommes plus à 5 %, mais à 1,9 %. Je pense que nous allons dans le bon sens et j'ose espérer que nous avons été entendus en Commission. Il y avait quelques abstentions dans le cadre de la Commission par rapport à cela. Étant donné que nous avons été entendus, même si tout n'est pas parfait, même si nous ne sommes pas tout à fait satisfaits, nous approuverons ces orientations budgétaires en fonction des éléments pris en compte depuis quelques jours.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. HUOT.- Je vais faire la remarque que j'ai faite en Commission. On nous avait expliqué pendant un grand nombre d'années qu'il y avait une surcapacité de traitement des déchets au niveau régional. Nous parlons aujourd'hui de provisionner pour le remplacement des fours – ce que nous pouvons comprendre – pour éviter des ruptures s'il y a lieu de les remplacer. Par contre, je suis étonné que nous n'essayions pas d'approfondir au niveau régional cette approche de surcapacité de traitement des déchets. Cela veut dire que cela pourrait être aussi une autre façon de stabiliser le coût du traitement des déchets au niveau du SYBERT. On m'a répondu que l'ASCOMADE (Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) était en charge de cela, mais ce dossier semble être complètement arrêté. Même s'il y aura certainement des subventions derrière, à un moment donné, de l'argent public est mis en jeu. Mon souhait est que nous puissions examiner cette possibilité ou cette réalité (ou non) de surcapacité de traitement des déchets au niveau de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que les sommes mises en réserve le sont pour permettre éventuellement le démantèlement d'un four. Je crois que c'est cela. Je suis d'accord avec toi sur un point et j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler entre autres aux représentants du SYBERT que j'ai reçus dernièrement. J'ai dit et je répète ce soir publiquement que nous devrions ouvrir un débat par rapport à tout cela, parce qu'au-delà même du problème de Planoise, il s'agit de savoir quel sera le schéma départemental demain, voire régional. Je voudrais rappeler que la chaleur produite dans notre usine ne s'en va pas dans la nature, mais elle sert à chauffer une « ville » de 20 000 habitants (Planoise), un CHU (Centre Universitaire Hospitalier) avec 6 000 personnes, une Université avec 6 000 étudiants. Il faut donc que tout cela soit pris en compte.

Je pense qu'avant de prendre des décisions quelles qu'elles soient, dans un sens ou dans un autre, il est absolument nécessaire que nous ayons une vision globale des problèmes, des coûts induits, si nous arrêtons un four, si nous en reconstruisons un. Nous devons regarder comment remplir ces vides de four. Tout cela nécessite que nous allions bien au-delà de cela, mais je crois que tout cela est admis par tout le monde. Aujourd'hui, des provisions vont être faites pour le démantèlement d'un four. Je crois aussi que c'est de la bonne gestion, plutôt que de se retrouver acculé avec des dépenses que nous n'aurions pas pu prévoir.

Néanmoins, la problématique du devenir des déchets dans l'Agglomération dans les 10 années à venir est un sujet qui mérite à mon sens d'être encore approfondi. Même s'il est largement discuté au sein du SYBERT, il est important que l'Agglomération qui représente une partie importante de ce syndicat de traitement soit parfaitement informée et que nous ayons l'occasion d'en discuter, parce qu'il n'y a pas que les déchets. Il y a aussi toute l'énergie que nous produisons et qui sert à chauffer un hôpital, une université et un quartier de 20 000 habitants. Si telle ou telle modification venait à augmenter de façon significative le coût de l'énergie, cela pourrait poser certains problèmes. Certes, ce n'est pas prévu pour l'instant, mais il faut que nous regardions cela. C'est pour cette raison que je suis aussi d'accord avec toi, nous en avons d'ailleurs déjà parlé. Une vraie réflexion est à mener en Commission et au-delà. Cela devra être une réflexion au niveau du Bureau et in fine, au niveau de notre assemblée, cette dernière devant donner un avis qui se transformera en mandat impératif de nos représentants dans les instances tel le SYBERT.

M. BAULIEU.- Je voudrais évoquer deux aspects financiers en écho à ce qui a été dit. Je crois que le débat en Commission a permis de se comprendre, y compris en termes de perspective. Il ne s'agit pas d'opposer la provision à l'endettement. Le souci que nous avons et que nous partageons tous, je pense, est de faire en sorte que dans ce budget financé par l'usager, nous ne soyons pas confrontés à des à-coups, à des marches difficilement admissibles et supportables. Face à une échéance, quelle qu'elle soit, parce que c'est vrai qu'elle n'est pas arrêtée notamment sur le périmètre où cela pourrait se passer, nous serons amenés à payer notre part. J'espère bien qu'il y aura des subventions, mais nous serons amenés à payer notre part. Bien évidemment, nous devons nous endetter, que ce soit en direct ou par le SYBERT, mais ce sera notre dette. Il faut que nous soyons en situation que face à cet endettement important qu'il faudra souscrire, que nous ne soyons pas obligés de faire faire un bond à la redevance. Tel est notre souci. Je pense que nous le partageons et que nous sommes à peu près compris. Voilà la ligne que nous essayons de suivre.

Il est un autre point brièvement évoqué touchant à notre politique tarifaire incitative à travers la redevance. Manifestement, elle a fait son œuvre en termes d'orientation, de prise de conscience, d'adaptation, mais comme nous l'avons dit en Commission, une redevance incitative ne doit pas devenir une redevance qui sanctionne. Il y a de la mesure à garder et à préserver dans les transferts, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Nous parlons ce soir du coût global et du coût moyen, ce qui est normal au stade de l'orientation, mais par principe même, la redevance incitative fait qu'il y a des minorations et des majorations. Il ne faut pas qu'un système qui a vocation à être incitatif et qui marche atteigne des niveaux tel que ce soit une sanction et qui risque aussi d'atteindre des publics qui ne sont pas parmi les plus munis de notre territoire. Nous devons donc être attentifs à cela pour gérer cette redevance incitative de manière juste. Voilà simplement ce que je voulais ajouter, mais cela a été un peu dit dans une intervention précédente.

Mme THIEBAUT.- Le rapport présenté ce soir concerne les orientations budgétaires, alors que celui que nous avons discuté et pour lequel il y a eu quelques abstentions concerne le budget. Dans les orientations budgétaires, il n'était prévu pour le SYBERT qu'une augmentation de 2 %, mais elles n'étaient pas connues réellement du SYBERT, puisque nous ne les avons pas encore votées quand ce rapport a été confectionné. Nous aurions dû débattre de ces orientations au Conseil d'Agglomération de début novembre. Avec le décalage au 23 novembre, nous avons déjà passé le budget en Commission, ce qui brouille un petit peu les choses. Néanmoins, quand nous passerons le budget au prochain Conseil d'Agglomération, il y aura bien une augmentation de 5 % et c'est à ce moment-là que nous débattons du projet autour du four, de la prévention et de la communication pour faire baisser nos ordures ménagères résiduelles. Dans ces orientations budgétaires, il y a le tri qui augmente, parce que nous allons faire des travaux sur le centre de tri pour capter les nouveaux objets concernés par l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et nous avons à peu près la moitié liée à la provision pour le démantèlement du four. Le budget faisant suite à cette Commission sera présenté au prochain Conseil.

M. LIME.- Je pense que cela pose le problème de nos représentants au SYBERT. Les représentants de la CAGB au SYBERT votent les orientations budgétaires que nous avons votées ici. À partir de là, si on nous demande des orientations budgétaires, des gens à l'intérieur du SYBERT votent autre chose que ce que nous avons voté à l'intérieur. Si c'est cela, chacun fait ce qu'il veut à l'intérieur des syndicats. Les gens de la CAGB au SYBERT votent en fonction des orientations budgétaires votées ici. À partir de là, soit on nous dit « ce sont des orientations budgétaires, mais on fait ce qu'on veut à l'intérieur d'une autre structure », soit on nous demande notre avis au titre des orientations budgétaires. Cela ne peut pas être autrement. On valide des orientations budgétaires. Après, on les porte à l'intérieur d'une structure. On est mis en minorité ou en majorité. On peut être mis en minorité à l'intérieur d'une structure, cela peut arriver, mais on ne peut pas nous demander de valider des orientations budgétaires et que les membres de cette Commission puissent porter d'autres propositions budgétaires. Je trouve cela anormal.

Mme THIEBAUT.- L'ordre des choses est le suivant : le SYBERT passe ses orientations budgétaires. Les orientations budgétaires du SYBERT sont votées par l'ensemble des délégués du SYBERT qui ne sont pas ceux de la CAGB, bien entendu, même si la CAGB a 46 membres sur 67. Elles ont été votées le 13 octobre et elles sont intégrées dans le budget Déchets de l'Agglomération, comme elles sont intégrées dans les budgets Déchets des autres communautés de communes.

On vote les orientations budgétaires du SYBERT qui sont intégrées dans le budget global de la CAGB, ce qui est présenté se composant à peu près pour moitié de ce qui concerne le traitement et à peu près pour moitié de ce qui concerne la collecte.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette année, il y a un problème de chronologie, comme tu l'as expliqué. C'est pour cela que tout à l'heure, lorsque j'ai parlé des débats que nous avons ici, j'ai bien pris la peine de dire avant même les interventions, qu'un mandat serait donné à nos représentants. Celles et ceux qui sont au SYBERT ne sont pas là-bas intuitu personae, mais en tant que représentants du Grand Besançon, avec pour certains, des délégations du Président et ils doivent ensuite rapporter ce qui se dit ici au Grand Besançon. Le problème est un peu compliqué. Comme tu l'as expliqué, tout a été bousculé, mais je crois que d'une façon générale, sur le fonctionnement, c'est comme cela que cela doit être. Lorsque j'étais Conseiller Général, il m'est arrivé de présenter des rapports avec lesquels je n'étais pas d'accord. Cela m'arrivait assez souvent, mais j'avais une grande différence avec vous : quand les choses n'étaient pas présentées par moi, je les votais. C'était peut-être une petite différence qu'il peut y avoir entre nous.

Mme VIGNOT.- Pour compléter, il est vrai que nous avons un vrai problème de chronologie, parce que les orientations budgétaires ont bien été votées à 5 % au SYBERT. Je ne vois pas comment nous pourrions revenir dessus après coup. Cela me pose vraiment question.

Mme THIEBAUT.- Pour rassurer certains élus ici, sur la Ville de Besançon, avec le SYBERT et bien sûr avec l'Agglomération, nous sommes en train de mener des études pour nous assurer que les modèles économiques de toutes ces structures sont bien calculés, pour que ce soit bien au bénéfice de la population. Je rappelle pour ceux qui l'oublient souvent que nous sommes en face d'organisations avec des territoires extrêmement différents. Nous avons le SYBERT sur un grand territoire, l'Agglomération un autre et la Ville de Besançon avec son réseau de chaleur sur un autre territoire. Chaque niveau territorial a son équilibre économique qui le préoccupe et interagit, ce qui est important.

Il faut que nous soyons assurés que les études menées permettent d'équilibrer pour tout le monde, sur tous les territoires, le modèle économique de nos structures, que ce soit le problème de l'incinération, de la collecte de nos déchets, comme le réseau de chaleur. Nous sommes sur un historique qui fait que l'emboîtement de ces territoires est complexe, les technologies évoluent et évidemment, nous avons accepté tous les uns les autres de mettre à plat l'ensemble des hypothèses pour les analyser jusqu'au bout et pour vous présenter ici et dans l'ensemble des lieux où les décisions se prennent, les différents éléments chiffrés qui vous permettront de prendre des décisions au vu d'éléments précis.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons arrêter là, mais je crois qu'il faut bien clarifier les choses une fois pour toutes. Celles et ceux qui sont dans les organismes, que ce soit le SYBERT ou d'autres, sont nos représentants. Je donne acte à Catherine que cela a été bouleversé pour les raisons que vous connaissez, sauf que le vrai bon fonctionnement est que nous en discutons ici, que nous les votons et ensuite, fort de ce mandat de notre assemblée, ces orientations doivent être débattues au SYBERT. Quand on est au SYBERT, on y est en tant que représentants de l'Agglomération et non comme Pierre, Paul ou Jacques. Je crois que c'est sur le principe. Sur le principe, demain, lorsqu'il y aura des décisions importantes à prendre, il faut que nous prenions position en Commission, ensuite en Bureau, puis en assemblée.

La position de la CAGB demain, par exemple sur la démolition ou la reconstruction d'un four ou de tout autre dispositif à venir, n'est pas du fait de nos représentants au SYBERT, mais ils vont là-bas pour nous représenter et représenter l'avis de l'assemblée. C'est comme cela que je vois les choses, ce n'est pas autrement. Pour l'instant, tout cela a été bousculé par les modifications du calendrier de ce Conseil, mais sur le fond, c'est comme cela. Ce que je dis là est vrai dans tous les syndicats mixtes dans lesquels nous sommes. Cela me permet d'ailleurs de rappeler que nous ne devons pas prendre de décision en tant que tel, mais en tant que représentants d'une assemblée qui nous a donné mandat pour le faire. Qui veut prendre la parole ?

M. ALAUZET.- Je voudrais ajouter un petit mot très rapide. Sur le plan formel, ce que tu viens d'expliquer est évident. En réalité, les choses se font sur un temps de plusieurs semaines, voire plusieurs mois et dans un échange constructif où les choses se construisent pas à pas entre une institution et l'autre. D'un établissement à un autre, cela ne se passe pas de cette manière. C'est beaucoup plus constructif. Même si au dernier moment, dans l'ultime ligne droite, il y a des arbitrages à faire, la plupart du temps, cela se passe bien dans le sens que le Président vient d'indiquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord, mais je suis tout de même obligé de rappeler certaines choses pour qu'elles soient claires.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Schéma de mutualisation de services - Projet définitif

M. BAULIEU.- Vous connaissez bien ce rapport, puisque nous l'avons validé le 17 juin. Après, nous sommes dans le processus décisionnel attaché à ce dispositif, à savoir que ce schéma avait ensuite vocation à être examiné par les communes membres afin qu'elles expriment un avis. Après ce délai, nous revenons devant le Conseil Communautaire pour adoption définitive d'un document qui a vocation à vivre, comme nous le rappelions dans le rapport initial et dans celui-ci. De ce schéma de mutualisation, il ressort des textes que nous devons élaborer en début de mandat dans chaque intercommunalité. Il doit faire l'objet d'un rapport et d'un débat au moment des orientations budgétaires chaque année, mais il peut être bien évidemment amendé autant que nécessaire. J'en rappellerai peu de choses, parce que ce serait une parfaite redite de ce que nous avons examiné en juin et que vous avez examiné dans chaque Conseil Municipal, au moins dans tous ceux qui ont eu un débat et un vote d'avis sur le sujet.

Nous rappelons dans ce rapport n°1.2.1 le cheminement que nous connaissons au sein de notre intercommunalité, l'élaboration et l'organisation progressive de services mutualisés ou de services partagés, l'évolution plus intégrée sur laquelle nous travaillons progressivement, avec sur le plan de la gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon, puisque cela se passe ainsi sur notre territoire, les administrations de nos communes respectives n'ayant pas jusqu'à présent eu à rentrer dans le jeu dans l'absolu, mais cela pourrait être le cas un jour. Nous avançons bien évidemment sur ce plan avec des évolutions en matière de Direction. Vous savez que nous avons maintenant 3 DGA mutualisés :

- le premier d'entre eux historiquement n'est pas celui en place aujourd'hui, mais cela concernait la fonction RH occupée aujourd'hui par Jean-René DESCARREGA,
- les choses se sont accélérées en 2015 au gré des circonstances d'ailleurs, puisqu'il faut que nous sachions également les saisir, avec la mutualisation du DGA Finances, Contrôle de Gestion et Performance en la personne de Baudouin RUYSSSEN,
- plus récemment, nous avons mutualisé un autre DGA, mais pas la Direction : il s'agit du Directeur Général des Services Techniques qui est mutualisé pour que nous ayons une structuration progressive et cohérente entre Ville et Agglomération, avec des missions spécifiques au sein de l'Agglomération tout en conservant les siennes au sein de la Ville.

Au fil du temps, les choses pourront encore évoluer, bien évidemment.

Dans ce dispositif de mutualisation, comme dans le schéma de mutualisation, même si cela fait l'objet d'un rapport spécifique plus loin, vous avez la création d'une Direction Générale des Services unique Ville et Agglomération, et par là même, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville de Besançon. Le cheminement que nous suivons maintenant depuis des années est donc celui-là. Ce schéma de mutualisation a pour intérêt tout simplement d'organiser un peu le cheminement, les évolutions et vous connaissez précisément les différents services organisés que nous sommes en train de mutualiser. J'ai parlé des Finances et Conseil de Gestion, mais c'est également sur la Qualité, le Service Juridique, la Gestion des Assurances, le Parc Auto Logistique qui, au 1^{er} janvier prochain, s'inscriront dans un cadre commun.

Pour terminer cette brève présentation, nous pouvons faire un retour sur les avis des communes dévoilés dans le rapport. Sur 44 communes ayant formulé un avis, 2 communes ayant délibéré sans avis :

- 34 sont favorables,
- 4 sont favorables avec réserve,
- 6 sont défavorables.

Voilà précisément les retours que nous avons eus dans le cadre de la consultation des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Y a-t-il des remarques ?

M. CONTOZ.- Je ne prendrai pas part au vote, car mon Conseil Municipal n'a pas souhaité se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Je mets au vote, Pierre CONTOZ ne prenant pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. C'est adopté.

Rapport n° I.2.2 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon -
Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS)

M. BAULIEU.- J'ai envie de ne rien ajouter. Bien évidemment, cela doit faire l'objet d'un rapport spécifique, mais je l'ai largement évoqué dans le rapport précédent. Cela faisait d'ailleurs partie des orientations du schéma de mutualisation. À travers ce rapport, nous proposons au Conseil Communautaire précisément de traduire l'orientation du schéma de mutualisation en décision positive de création de ce poste de Directeur Général des Services unique, mutualisé entre la Ville de Besançon et la CAGB, étant indiqué que ce que nous proposons en termes de prise en charge est la clé B de répartition des charges réparties à 50/50 compte tenu du fait que l'implication de la personne n'est pas directement proportionnelle dans le nombre d'agents, l'autre clé étant proportionnelle aux agents. Ce serait un exercice difficile si nous devions le soumettre à ce régime. Voilà la précision qu'il convenait d'apporter. La question venant également, la réponse vient dans le rapport s'agissant du Secrétariat de la Direction Générale mutualisé. Un travail est engagé en relation avec les personnels concernés. Tout cela sans doute pour aller au 1^{er} janvier vers une solution formalisée.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. C'est adopté. Pour votre information, lorsque nous sommes arrivés en 2001, il y avait 17 ou 18 agents au Grand Besançon. Aujourd'hui, nous sommes 590. Je précise bien que ces postes n'ont pas été créés, mais transférés. Chaque fois, on me dit « vous avez transféré 500 postes, qu'est-ce que vous avez gagné comme sous ! » Non, la Ville n'a rien gagné, parce que lorsqu'on transfère, on transfère avec les crédits. Pour les personnels de la Ville qui deviennent d'Agglomération, la fiche de paye reste la même. Seul le logo change et les crédits vont de la Ville vers l'Agglomération. C'est une précision que je voulais donner, parce que l'autre jour, un collègue me disait « tous ces transferts vont finir par nous coûter cher ». Oui, bien entendu et heureusement que c'est comme cela.

Rapport n° I.2.3 - Création d'un 2nd poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP)
au sein du service Environnement et plan de financement

M. BAULIEU.- Dans ce rapport, il s'agit à la fois de pérenniser le 1^{er} poste de Conseiller en Énergie Partagé et d'en créer un 2nd. Il y a bien ces deux décisions. C'est la raison pour laquelle il y a deux parties dans ce rapport, notamment la présentation du service avec ses missions, les communes qui ont adhéré au service et les modalités de financement du dispositif. Ce rapport témoigne à la fois de la pertinence et de la satisfaction des communes bénéficiaires. Nous pouvons d'ailleurs nous appuyer sur ce ressenti pour envisager de créer le 2^e poste qui pourrait voir le jour dans le cadre d'un nouvel appel à projets de l'ADEME qui apporte un cofinancement. Ce cofinancement pourrait être complété par des crédits que nous pourrions solliciter auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et du Conseil Régional, plus le cofinancement demandé aux communes, comme c'est déjà le cas, sur la première option. C'est sur la lancée de la réussite de ce 1^{er} poste et avec l'opportunité qu'offre ce nouvel appel à projets de l'ADEME que nous proposons la création d'un 2^e poste de Conseiller en Énergie Partagée.

Vous avez également dans le rapport le projet de plan de financement de cette opération avec les crédits ADEME et les crédits attendus de la Région et des communes intéressées. Aujourd'hui, avec un seul conseiller, nous sommes trop courts pour répondre aux demandes supplémentaires des communes. Nous proposons donc de renforcer largement ce dispositif en pérennisant le 1^{er} poste et en en créant un 2^e.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. CONTOZ.- Vous savez combien je suis souvent critique par rapport à l'appel aux communes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai, mais le principal, c'est que tu le reconnais.

M. CONTOZ.- Oui, je le reconnais, bien sûr. C'est une critique dans le bon sens pour faire progresser les choses. Nous sommes dans un domaine où je félicite le fonctionnement de cette mini-structure. Je félicite sa réelle analyse dans les communes, ses réelles propositions d'économie, un travail de la Conseillère en Énergie Partagée qui fonctionne extrêmement bien avec toutes les secrétaires comptables, comme je le constate chez moi. Notre secteur fonctionne très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Bravo à la Conseillère. Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n° I.2.4 - Convention de restauration avec l'association des Personnels du Rectorat

M. BAULIEU.- Je vous propose de passer rapidement sur ce rapport. Comme vous l'avez remarqué, il s'agit tout simplement de reprendre à notre compte un dispositif existant avec l'association des Personnels du Rectorat et la Ville de Besançon. Précisément, lorsqu'on transfère les personnels de la Ville vers le Grand Besançon, même s'ils sont sur un site pour lequel c'est un accès facile pour ce type de restauration, ils n'y ont plus accès, étant passés à l'Agglomération. Nous proposons tout simplement de passer la même convention que la Ville dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention de financement pour la réalisation de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey - Section Sud
--

M. MICHAUD.- La création de cette double voie permettra la fluidification du trafic de l'entrée nord de l'Agglomération prenant en compte les modes doux (trottoirs et passages piétons) et permettra également d'assurer la continuité de l'itinéraire cyclable initié depuis École-Valentin vers Devecey. Ainsi, dans le cadre du CPER (Contrat de Projets État-Région) 2015-2020, le Grand Besançon s'est engagé à participer à cette opération pour un montant de 500 000 € TTC, sur un montant global d'opération de 53,1 M€. Cette convention a pour objet unique le financement de la tranche I qui s'étend sur un linéaire de 4,5 km répartis sur les communes de Châtillon-le-Duc, Miserey-Salines, École-Valentin et Pirey. Cette tranche consiste en la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et la RDI, le rétablissement du contournement de Miserey-Salines par la RD5 et les voiries locales.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité, sous réserve du vote du BP (budget prévisionnel) 2016 et du PPIF (Programme Pluriannuel d'investissement et de fonctionnement) 2016-2020, à :

- se prononcer sur la participation de la CAGB à hauteur de 500 000 €,
- se prononcer sur la convention de financement avec l'État,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Avez-vous des remarques ?

M. GUYEN.- Lors du Conseil Communautaire du 12 février 2015, je vous ai alerté sur l'insuffisance des mesures prises pour la résorption du bruit autour de la commune d'École-Valentin, puisque nous ne sommes pas éligibles à la mise à 2x2 voies A36/Devecey. Le Grand Besançon a pris en compte la demande de la commune. Vous avez d'ailleurs fait un courrier à Monsieur le Préfet à ce sujet et vous vous êtes associés pour que soient privilégiées l'étude et la mise en œuvre d'une protection efficace. Je souhaite que l'engagement du Grand Besançon à cet aménagement de la 2x2 voies de la RN57 en devenant cofinanceur, appuie la démarche d'École-Valentin en participant dans un premier temps aux études de bruit qui démarreront au printemps suite à une réunion que nous avons eue en Préfecture.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce à dire que tu nous demandes de participer aux études de bruit ?

M. GUYEN.- Au moment où nous allons discuter avec l'État d'études de bruit qu'il doit lancer, j'espère avoir déjà au moins l'appui du Grand Besançon sur ce sujet. Si jamais il faut ficeler les budgets, j'espère que nous aurons quelque chose.

M. BAULIEU.- Yves, tu es en anticipation.

M. GUYEN.- J'aime bien anticiper.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, nous avons soutenu la démarche. Après, nos services techniques peuvent accompagner la commune d'École-Valentin dans un certain nombre de réunions pour des réflexions à caractère technique. Au-delà, participer financièrement à l'étude, je crois que ce sujet doit être débattu en Bureau. Je ne peux pas te dire « oui », comme cela. Tu annonces que tu vas faire une demande, c'est bien, mais aujourd'hui, je ne peux pas te répondre par rapport à cela.

Mme BOTTERON.- Je voudrais simplement rappeler que la commune de Châtillon-le-Duc est la plus impactée par la mise à 2x2 voies de la RN57. Il faut donc que les demandes soient faites dans un cadre global.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais ajouter que si nous voulons être précis, le mur antibruit intervient dans le cadre d'un projet de l'État. Il me semble que c'est à l'État de faire ces mesures, parce qu'au niveau du PPI, je n'ai pas l'impression que quelque chose soit prévu. Je propose que nous regardions avec les services. Madame le Maire de Châtillon le dit, et j'étais encore dans cette belle commune hier après-midi. Quand nous regardons, la commune va être impactée, c'est le moins que l'on puisse dire. Je crois que par rapport à cela, nous entendons la demande. Tu as le soutien du Président. Tu auras aussi s'il le faut, peut-être pour valider un certain nombre d'expertises et d'analyses, nos services mutualisés. Je pense qu'au niveau des services de la Ville qui vont être mutualisés, il y a une certaine expérience, puisque nous avons connu cela sur Velotte. Il y avait Jean-Claude ROY, nous l'avons bien vécu sur Velotte, nos services ont travaillé avec les services de l'État. Je ne me souviens pas si on avait demandé à l'Agglomération de financer les études. Je ne pense pas, mais nous allons réfléchir à tout cela. Nous enregistrons donc ta demande.

M. FELT.- Les demandes de mes collègues sont fondées et je m'associe à leurs demandes, bien évidemment. Je suis en train de réfléchir à ce que je pourrais vous demander, mais sérieusement, je m'associe, parce que leurs demandes sont légitimes pour la commune d'École-Valentin qui est hors DUP (Déclaration d'Utilité Publique), la DUP ayant un périmètre pour la mise à 2x2 voies de la RN57. C'est vrai qu'École-Valentin est hors DUP. Par contre, Châtillon-le-Duc est dans la DUP, mais il y a encore des progrès à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappellerai à mon ami le Maire d'École-Valentin que le Président « himself » avait soutenu vos demandes lorsque nous avons parlé de la ligne ferroviaire Viotte et que l'Agglomération avait été aux côtés de la commune. Je pense que tu ne l'as pas oublié. Pourquoi sommes-nous toujours prudents dans nos engagements ? Parce que nous avons la mauvaise habitude de tenir les engagements que nous prenons. Nous allons donc regarder. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme JEANNIN.- Nous connaissons les désagréments causés par le trafic secondaire dans les villages de l'Agglomération, consécutif à une congestion importante de cet axe routier Besançon-Vesoul. Nous connaissons aussi les désagréments causés aux automobilistes par les autres automobilistes sur cet axe, notamment aux heures de pointe (retard, stress, insécurité routière notamment). Enfin, nous connaissons les désagréments causés aux Grands Bisontins par un trafic automobile dense et ralenti entraînant une diminution de la qualité de l'air, une pollution visuelle donc sonore importante. C'est précisément parce que nous faisons ces constats que nous nous interrogeons sur l'opportunité de construire cette extension d'aménagement routier. La mise à 2x2 voies de ce tronçon de la RN57, loin de conduire à la réduction du nombre de véhicules l'encombrant chaque jour, ne fera qu'acheminer plus rapidement le flux routier vers l'entonnoir que constitue l'entrée de Besançon dans son prolongement.

Autrement dit, le gain de temps éventuel que permettrait cet élargissement de chaussée serait perdu dans le goulet d'étranglement une fois arrivé en ville où les chaussées ne sont pas extensibles. Le présent rapport et les 500 000 € engagés conduiront uniquement au déplacement du bouchon aux portes de Besançon. Le problème réel se situe dans le nombre de véhicules en transit chaque jour dans le Grand Besançon. C'est sur cet élément qu'il faut agir. Une baisse de trafic aurait un impact sur la partie congestionnée également en milieu urbain, partie sur laquelle nous avons peu de moyens d'intervenir actuellement. Sur l'ensemble des automobilistes circulant quotidiennement sur cet axe routier, beaucoup n'ont pas d'autres choix que celui d'utiliser la voiture pour leurs déplacements. D'autres habitants de l'Agglomération utilisent leur voiture, parce qu'ils n'ont pas d'accès direct ou facile à des solutions alternatives. Quel pourcentage des automobilistes représentent-ils ? 5 % ? 10 % ? Quelle est la marge sur laquelle nous pouvons agir en termes de report modal ?

L'Agglomération est un bassin de vie partagé où ruralité et urbanité peuvent trouver leur liaison dans l'alternative à la voiture à condition que les services se mettent en place. Deux propositions pour cela : premièrement, engager rapidement un travail concernant l'aménagement de plateforme de covoiturage à des endroits stratégiques de l'Agglomération avec un aménagement peu coûteux, mais pratique, qui permettrait de délester une partie du trafic automobile pendulaire. Cette proposition fait partie de notre PDU. Deuxièmement, le potentiel des haltes ferroviaires d'agglomération est encore largement sous-exploité. Un travail reste à mener pour qu'elles deviennent de véritables parkings relais d'agglomération déchargeant ainsi d'autant les axes routiers.

Sur le site de l'Agglomération, nous pouvons lire ceci « Ces haltes ferroviaires auront vocation à drainer les flux de population du nord de l'agglomération vers Besançon et la gare TGV, et inversement. Elles apporteront aux habitants du secteur Nord un nouveau service de transport et, en limitant le trafic automobile, réduiront ses conséquences en matière d'encombrement (ralentissements, embouteillages, espaces de stationnement saturés) et de pollution atmosphérique. » Pour rappel, entre la halte d'École-Valentin et la gare Viotte, le train met 5 minutes et coûte 2,40 € sans abonnement. Par ailleurs, les abonnements Campus, Diabolo et Sésame de Ginko permettent à des voyageurs de circuler à volonté sur les lignes Ginko et TER dans le Grand Besançon et ce sans supplément de prix, ce qui est tout de même intéressant.

En conclusion, d'un point de vue territorial, cet équipement routier participe à l'illusion que l'on peut habiter toujours plus loin de son lieu de travail avec de moindres contraintes. Il ne fera que dilater le territoire par des moyens de se déplacer plus facilement et plus loin. À l'inverse d'un territoire qui se densifie, nous allons vers une agglomération qui se diffuse, qui s'étale, avec un coût de raccordement qui sera croissant en termes de mobilité et de service. Aujourd'hui, à quelques jours de la COP21, il apparaît évident aux écologistes de cette assemblée que les 500 000 € que l'on nous demande d'investir dans les infrastructures routières auraient dû servir à mettre en place des alternatives à la voiture individuelle. Il est urgent de proposer aux Grands Bisontins des solutions sans attendre de constater au mieux dans 3 ans que l'aménagement proposé dans ce rapport a une efficacité malheureusement trop faible. Pour nous, il s'agit de mettre en cohérence des politiques de déplacement, de sécurité, mais aussi de santé publique dans un modèle économiquement viable pour nos concitoyens à long terme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pauline. Je voudrais rappeler que depuis 2001, nous avons mis à disposition des habitants de cette Agglomération beaucoup de moyens, entre autres des moyens de transport en commun qui n'existaient pas, avec les transports du Grand Besançon. Sur le fait de dire qu'il faut développer les plateformes de covoiturage, je pense que nous ne pouvons pas être contre. D'ailleurs, nous le voyons bien, cela existe déjà plutôt sur le Plateau en direction de la Suisse. Je pense que la mise en place de plateformes de covoiturage est une idée dont nous avons déjà parlé, qui est loin d'être sottise. Concernant les gares, cela existe déjà. Il faut simplement peut-être renforcer la communication. La gare d'École-Valentin existe, il n'y a pas à la créer. Le parking est là, il existe. Une autre chose va même peut-être aussi arriver en 2017 ; avec l'entrée dans l'Agglomération du Grand Besançon de tout le secteur de Devecey, Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon, Chevroz, Bonnay, Vieilley, Mérey-Vieilley, Venise et même Palise. C'est une des raisons certainement pour lesquelles ils ont envie de nous rejoindre : ils seront desservis par des réseaux de transport en commun. Ce qui est intelligent, c'est que dans ces communes, nous puissions là aussi, aux entrées de l'Agglomération, avoir des parkings relais qui captent éventuellement ceux qui viennent en voiture pour venir en transport en commun.

Cela dit, il ne faut jamais être trop catégorique. Je rajouterais même aux propositions que tu fais, les transports en commun demain dans la nouvelle Agglomération. Il faut considérer qu'actuellement, l'entrée par la RN57 n'est plus l'entrée acceptable. Il faut tout de même le faire et ne pas dire « nous arrêtons tout là, parce que nous allons développer cela ». Je pense qu'il faut faire les deux en même temps. Globalement, je valide ce que tu dis. J'étais samedi après-midi aux Passages Pasteur. Une radio locale a dit qu'il n'y avait rien.

Il y a eu plus de 20 000 personnes, ce qui représente un non-événement. J'ai rencontré des personnes qui m'ont dit qu'habitant Franois, elles avaient laissé leur voiture aux Hauts-du-Chazal et elles venaient en tram, ce qui est un bon exemple. Je pense que la mise à disposition des personnes de toute l'Agglomération et même au-delà, vu que nous acceptons les voitures provenant notamment d'Orchamps dans le Jura, qu'elles peuvent se garer à un parking relais, prendre les transports en commun (tram et bus Ginko ou la SNCF), va dans ce sens. Il ne faut pas opposer l'un et l'autre. Je pense qu'il faut être favorable à cet agrandissement. Tu dis « quand on arrive », mais il y a aussi le soir quand on repart. Quand on repart, le problème n'est pas le même dans l'autre sens. Je pense qu'il faut faire les 2.

Peut-être que dans une cinquantaine d'années, les choses auront changé, d'autant plus que cette route, telle qu'elle est aujourd'hui, avec toute la circulation qu'il y a, est très accidentogène. J'étais hier soir sur la commune de Châtillon. Quand vous voyez par exemple à Cayenne quelqu'un sortir pour reprendre la route Besançon-Vesoul, cela peut être très dangereux. Un jeune a été tué, il y a même une croix indiquant son décès. Je pense qu'il est nécessaire ici de faire en sorte que la circulation soit plus capable, apaisée. Tu as raison, cela ne règlera pas le problème des voitures à Besançon, mais cela sécurisera la circulation, les déplacements, les changements de direction et cela me paraît nécessaire. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela, avant de mettre au vote.

M. GUYEN.- Je voudrais simplement apporter une information. On parle de la gare d'École-Valentin. Je précise qu'il est impossible d'acheter des tickets sur École-Valentin. Nous n'avons pas assez de publicité pour favoriser l'utilisation du TER et depuis lundi, la Région a supprimé un TER par manque de matériel.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela va revenir.

M. GUYEN.- Non. Le pire, c'est qu'en 2016, ce TER de 18h04 va être complètement supprimé, ce qui fait que les habitants de Bonnay et du secteur là-bas m'ont envoyé un mail en disant qu'il fallait que j'intervienne auprès de la Présidente pour essayer d'avoir des navettes cadencées. Je dois en parler avec Michel LOYAT, nous devons nous concerter là-dessus. Il faudrait que nous nous concertions pour voir avec la Région comment nous pouvons dynamiser cette halte, parce qu'aujourd'hui, peu de monde la fréquente et c'est vrai qu'il y a des élections.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que par rapport à cela, il faut peut-être attendre l'après 16 décembre et vous en discuterez. En tout cas, je ne pense pas que supprimer une navette là soit forcément un bon plan.

M. ALAUZET.- Il faudrait peut-être sur l'avenir, sur nos investissements, sachant que nous avons tous bien compris que nous aurons moins d'argent et que nous avons moins d'argent notamment pour investir...

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas que nous n'en aurons pas, mais nous en aurons un peu moins.

M. ALAUZET.- Cela nous oblige à être plus sélectif, non seulement à trier nos projets et peut-être même dans nos projets, être un peu plus pointu, un peu plus chirurgical. Le 2x1 voie, tant qu'il n'y a pas d'échangeur ou de carrefour, cela roule, surtout dans une périphérie. Tant qu'on roule à 60 ou 70 km/h, il n'y a pas de souci. Dès que l'on arrive sur un échangeur, c'est là que cela coince, notamment quand on rentre sur Besançon. Quand il y a 2x1 voie au niveau de l'échangeur de Valentin, la voie de stockage est trop petite, elle est vite saturée, cela déborde sur la route principale et finalement, le bouchon se fait jusqu'à Devecey. Le projet est trop avancé et il faut réfléchir pour d'autres projets, mais il fallait peut-être faire du stockage, c'est-à-dire avoir du 2x2 voies sur 300, 400 ou 500 m.

D'ailleurs, cela pose moins de problèmes pour sortir de Besançon où il y a 2x2 voies que pour rentrer où il y a 2x1 voie. Cela coûterait beaucoup moins cher, puisqu'il faut trier et on résoudrait sans doute 90 % du problème. Pendant ce temps-là, nous pourrions compléter par d'autres mesures avec un peu plus d'argent, comme celle évoquée par Pauline JEANNIN. Si on réduit le trafic de 5 ou 10 % à l'entrée de Besançon dans la partie urbaine, on gagne énormément. C'est important, cela se joue au pour cent : avec 2, 3 ou 4 % gagnés dans la circulation urbaine, on a de la fluidité. Je pense que nous pourrions être un peu plus pointus, un peu plus chirurgicaux et ce n'est pas forcément du tout ou rien. Je pense qu'il faut réfléchir un peu ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas le sentiment que c'est ce que j'avais dit tout à l'heure. J'ai dit qu'il fallait faire les deux et que l'arrivée des transports en commun dans toute la partie nord-est de l'Agglo va régler une partie du problème.

M. ALAUZET.- Sur ce projet, peut-être que 500 m ou 1 km bien positionnés étaient aussi efficaces que 3 ou 4 km.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, maintenant, cela me paraît compliqué.

M. RUTKOWSKI.- Je voulais intervenir sur cette 2x2 voies. Pour certains, il est vrai que c'est un gros investissement et qu'ils n'en voient pas l'utilité. Je voudrais rappeler que cette voie structurante amène de Belgique et d'Allemagne jusqu'à la Suisse, voire Lyon ou directement au péage de l'A36 et toute une partie de la Haute-Saône. Pour subir tous les jours le trafic routier sur cette voie, les camions, tout ce qui peut circuler sur cette voie, nous nous rendons bien compte que toutes les petites communes en périphérie (Châtillon-le-Duc, Miserey, Les Auxons) ont toutes des voitures qui viennent polluer nos villages, qui essaient de trouver des chemins de débrouille pour ne pas s'empiler dans les bouchons. Je vous rappelle que le bouchon sur l'A57 le matin commence à partir de 7h ou 7h15 et il est au niveau de Devecey. Ce n'est pas un bouchon de 200 m, ce ne sont pas 300 m que nous supprimerions en 2x2 voies que nous arriverions à résoudre ce bouchon qui est dans un sens le matin et dans l'autre le soir et qui est très dangereux quand on arrive d'une 2x2 voies et qu'on arrive dans un entonnoir finissant à une voie, juste au péage de Valentin.

Nous subissons cela tous les jours depuis des années. On a mis une gare TGV sur un périmètre excentré de la Ville. Sur Les Auxons, des gens viennent prendre le train. Je peux vous dire que lorsqu'ils sont dans les bouchons, qu'ils voient l'heure tournée et l'horaire de train qu'ils vont peut-être manquer, quand ils passent dans nos villages, ils ne respectent guère la vitesse. Je pense que lorsqu'on fait de telles infrastructures, il faut aussi emmener des infrastructures routières pour éviter tous ces chemins de débrouille pour que les gens puissent arriver là où ils le souhaitent en toute sécurité et sur les zones d'activité que l'on met autour des gares, et aussi pour les nouveaux collègues qui vont nous rejoindre, puisque nous devons aussi assurer les transports routiers, certainement peut-être des bus qui devront être performants. Quand on va arriver peut-être de Palise pour arriver sur Témis, comme l'a dit le Président...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, j'ai dit « Venise ».

M. RUTKOWSKI.- Palise est le plus loin.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, Palise n'est pas prévue.

M. RUTKOWSKI.- Ou Venise, pour ce qui est prévu.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, parlons de ce qui est prévu.

M. RUTKOWSKI.- Venise-Témis, arriver à Devecey et tomber dans un bouchon, parce qu'il n'y aura pas d'autres itinéraires que de tomber dans un bouchon à Devecey, je pense que personne ne montera dans le bus non plus pour venir sur Témis. Une voie structurante sert à désengorger tout cela et à inciter les gens, par un trafic régulier et certain, de prendre aussi les transports en commun.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. S'il n'y a plus de remarque, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 6 abstentions.

Rapport n°2.2 - Avenant n°2 à la convention de transfert affectée à l'exercice de la compétence Transports urbains

M. MICHAUD.- Pour rappel, cette convention a été signée entre la Ville de Besançon et la CAGB et le rapport est sans incidence budgétaire. Cette convention établie en 2001 fixe les conditions de transfert de la compétence Transports, en particulier la mise à disposition gracieuse des immeubles affectés à son exercice. Le regroupement de l'exploitation sur le site de Planoise et la création du centre de maintenance des Hauts-du-Chazal ont conduit à libérer les biens situés 46 rue de Trey, 2 rue des quatre Vents et 6 rue des Causes. En conséquence, ces immeubles sont remis à la Ville de Besançon dans les conditions de l'article L.321-3 du CGCT et conformément à l'article 23 de la convention de transfert de la compétence. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononcer sur les modalités de retour des biens cités à la Ville de Besançon,
- autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Aide à l'accession à la propriété - Labellisation de 3 maisons individuelles à Mamirolle
--

M. STEPOURJINE.- Le Grand Besançon était précurseur lorsqu'en juin 2014, il a mis en place un dispositif d'aide aux primo-accédants leur permettant notamment d'avoir accès au prêt à taux zéro pour l'achat de leur maison. Vous avez appris comme moi que de nouvelles règles devraient étendre ce prêt et nous devons donc nous adapter. Aujourd'hui, nous soumettons à votre approbation la labellisation de 3 maisons individuelles à Mamirolle construites par les maisons CONTOZ. Le prix de vente et les caractéristiques des maisons sont définis dans votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pierre CONTOZ ne prend pas part au vote, son cousin étant le constructeur des maisons, mais il y est très favorable. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 -
Avenant n°2 à la convention financière

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons de prolonger par un avenant n°2, la convention financière du Grand Besançon au dispositif départemental. Cette participation est évaluée à 5 000 € pour un an.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames CUINET, DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, GERDIL-DJAOUAT, LEMERCIER et MICHEL et Messieurs BLESSEMAILLE, FAGAUT, GALLIOT, GONON et LORIGUET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.3 - Avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique et modifications du Protocole CEE

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons de signer l'avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique et modifications du Protocole Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) suite à la décision du Conseil Départemental de financer à hauteur de 500 € les dossiers éligibles au fonds d'aide à la rénovation thermique. Cette participation financière s'adresse aux propriétaires occupants très modestes, dont le revenu, par exemple pour un couple, est inférieur à 20 913 €/an.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des remarques ?

Mme VIGNOT.- J'ai juste une remarque sur ce dossier extrêmement important. L'idée est de faire le lien avec le fait que dans deux jours, nous avons la cause de la femme, avec à nouveau une journée internationale pour la lutte contre les violences faites aux femmes. La femme subit un certain nombre de choses, dont la précarité énergétique. Nous pouvons saluer tout le travail fait sur la question de la précarité énergétique. Il faut dire que dans le profil des foyers que nous avons sur la CAGB, nous avons énormément de personnes en particulier en situation monoparentale, qui se trouvent dans une très grande précarité : 563 ménages habitant la CAGB ont été aidés par des fonds « Énergie », dont 262 sont des femmes isolées élevant seules leurs enfants. C'était juste pour rebondir sur ce dossier de précarité énergétique qui met à mal certains foyers sur l'ensemble de nos territoires, dont la femme qui est particulièrement vulnérable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames CUINET, DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, GERDIL-DJAOUAT, LEMERCIER, MICHEL, GAUTHEROT et VIGNOT, et Messieurs BLESSEMAILLE, BONTEMPS, FAGAUT, GALLIOT, GONON, LORIGUET et MICHAUD ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'autoriser la signature de l'avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé. Initialement, les crédits délégués de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) s'élevaient à 1 127 296 €. Ils passent en fin d'année 2015 à 1 350 824 €, soit une augmentation de 19,83 % de la dotation. De même, le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) passe de 285 040 € à 396 071 €, soit une augmentation de 38,95 %. Voilà de bonnes nouvelles ! Bien entendu, je vous invite à signer cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.1 - Attribution de la subvention 2015 à l'Agence Foncière du Doubs

Mme DONEY.- Il est proposé d'attribuer à l'Agence Foncière du Doubs une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'année 2015. Pour rappel, l'association apporte des conseils utiles en matière foncière tant aux communes qu'au Grand Besançon lui-même.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, très bien. Madame BARTHELET et Messieurs CURIE, GALLIOT, GONON, GUYEN et LOUISON ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon

M. CURIE.- Je tiens à dire que ce rapport de la Commission n°06 a été aussi travaillé avec le Vice-Président à l'Économie et ses services au niveau de l'Agglomération, et avec le Vice-Président à la Culture et au Tourisme et ses services de l'Agglo. L'ICC regroupe les industries créatives, c'est-à-dire tout ce qui est activité de création relevant de la propriété intellectuelle (multimédia, jeux vidéo, communication, photographie, architecture, etc.) et tout ce qui relève de l'industrie culturelle (production, édition, diffusion de produits culturels, cinéma, radio, télévision, édition, etc.) Sont également liées des activités économiques liées, à savoir l'artisanat et les métiers d'art (patrimoine, galerie d'art, tourisme, etc.). Voilà ce que regroupent les ICC.

Je voudrais aussi vous indiquer deux éléments importants en introduction. Au niveau national, en 2009, 1,2 M de personnes travaillaient dans le domaine des ICC, soit 5 % de l'emploi. Au niveau du Grand Besançon, en 2009, nous avons 2 600 emplois et 351 entreprises dans le domaine des ICC. Je rappelle aussi qu'au niveau européen, une étude « création de la croissance » faite fin 2014 soulignait l'importance du nombre d'emplois créés dans les ICC avec deux éléments importants, à savoir que ce sont des emplois difficilement délocalisables et souvent destinés à des jeunes, ce qui donne un peu de dynamisme économique. Dans le projet ICC pour l'Agglomération, nous avons deux grands objectifs :

- la structuration et l'animation de la filière créative du Grand Besançon avec des objectifs, à savoir :
 - soutenir des porteurs de projets dans le domaine du créatif,
 - développer les relations avec les entreprises,
 - favoriser la mise en réseau des créatifs du Grand Besançon,
 - soutenir l'innovation,
 - sensibiliser à l'entrepreneuriat et professionnaliser les acteurs,
 - attirer des entreprises créatives,
 - mutualiser les ressources,
- la dynamisation commerciale et économique de Battant en donnant une image de « Quartier créatif ».

Concernant ce deuxième objectif, pour commencer à réaliser des ICC sur le Grand Besançon, il fallait trouver un lieu d'implantation pour lancer ce projet. Il s'agit donc de travailler sur le quartier Battant à Besançon en faisant du développement économique sur ce quartier au travers d'une politique commerciale sur les commerces. Nous avons fait une approche globale sur ce quartier. Pourquoi Battant ? Parce que nous trouvons que ce quartier correspondait bien à l'âme des ICC. Nous avons déjà sur ce quartier des créateurs et des galeries. Nous avons donc décidé de faire le 1^{er} projet sur Battant en sachant que nous avons une approche globale avec la rénovation urbaine sur ce quartier et nous pouvons également bénéficier de crédits européens qui peuvent nous aider sur ce projet sur ce quartier. Notre but est de développer sur Battant une filière de tourisme et de faire un quartier créatif avec comme objectif d'attirer des Bisontins, des Grands Bisontins et d'aller plus loin en accueillant également des touristes sur ce quartier. Ces deux objectifs sont traduits par 4 actions qui font partie de ce projet ICC.

1^{re} action : proposer un accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels.

Nous avons souvent des créateurs très bons dans ce domaine, mais qui, au niveau économique, n'arrivent pas encore à vivre de leur création. Nous leur proposons un accompagnement dans ce domaine.

2^e action : requalifier le local du 52, rue Battant pour en faire un lieu destiné à l'accompagnement et au développement des créatifs grands bisontins.

Il s'agit de faire un accueil ICC avec 4 objectifs. Dans cet accueil, il y aura :

- un espace de vitrine et d'exposition,
- un espace de travail collaboratif,
- un espace de « coworking », etc.

3^e action : confier la gestion et l'animation du lieu ICC à un prestataire.

Les objectifs du prestataire extérieur seront :

- l'accompagnement individuel et collectif des projets,
- l'organisation de l'intendance du lieu,
- la gestion des espaces de « coworking »,
- la proposition de l'offre de service et de programmation annuelle de l'animation.

4^e action : faire une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant.

Il s'agit de réfléchir sur le quartier Battant pour la requalification des commerces vacants et de proposer aux propriétaires de ces commerces à travailler sur la façon de les aider pour louer leur commerce à des créateurs. Nous pouvons peut-être aider les créateurs dans un premier temps, avec un loyer progressif.

Sur ce projet ICC, nous avons vraiment deux objectifs au niveau de l'Agglomération, avec 4 actions qui vont pouvoir nous permettre d'atteindre ces objectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pascal. Je crois que c'est un bon projet que tu as résumé en quelques phrases, Battant n'étant qu'une partie du projet ICC qui va se développer sur l'ensemble de la Ville dans les années à venir. C'est très créateur d'emplois qui ne sont pas délocalisables. Avez-vous des remarques ?

M. CROIZIER.- Monsieur le Président, Monsieur CURIE, mes chers collègues, je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu en Conseil Municipal.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien de ne pas refaire en Conseil d'Agglo les débats du Conseil Municipal.

M. CROIZIER.- Oui, mais c'était le même sujet. Je vais donc compléter. Premièrement, c'est une filière à gros potentiel. Je voudrais ajouter qu'en termes de chiffre d'affaires à l'échelon national, nous sommes devant l'industrie automobile et devant l'industrie du luxe, ce qu'il faut prendre en considération. Les objectifs déclinés vont plutôt dans un bon sens. Par contre, je trouve que l'ambition sur le quartier Battant n'est pas assez forte à mon sens. Deuxièmement, je trouve que nous manquons de visibilité et je trouve regrettables l'absence d'une analyse précise de l'écosystème ICC et l'absence d'une vision concrète, stratégique et globale à l'échelle du Grand Besançon. Vous nous parlez de 351 entreprises, 2 600 emplois recensés en 2009. J'aurais aimé savoir :

- comment ces entreprises ont traversé la crise économique,
- comment elles sont réparties sur l'Agglomération,
- dans quels domaines des ICC elles sont,
- quelle est leur taille moyenne.

J'aurais aussi aimé que l'on recense les besoins précis de ces 351 entreprises si elles existent encore. Je pense que nous ne pourrions pas répondre aux enjeux de la structuration d'une telle filière si nous n'avons pas une connaissance précise et approfondie de l'écosystème ICC, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant l'ambition, je vous l'ai déjà dit et je l'ai dit avant même que vous preniez la parole. Ce quartier Battant n'est qu'une petite partie. Ne résumez pas l'ambition de l'Agglomération au 52 rue Battant. Ce n'est pas cela. Le 52 rue Battant est un point de départ. Les ICC rue Battant seront demain sur Saint-Jacques ou la Cité de l'Innovation, de la Connaissance et des Savoirs. C'est aussi certainement du côté de Rivotte, avec ces luthiers et tous ces métiers autour de la musique qui viennent s'installer. C'est le secteur d'Arènes. C'est une ambition globale sur la Ville, même au-delà de l'hypercentre, sur l'ensemble de l'Agglomération. Je crois que c'est un point de départ, parce qu'il y a un moment où il faut démarrer. Oui, nous démarrons et les ambitions sont grandes. Quant à l'analyse précise, souvent, certaines structures sont assez mouvantes. Faut-il faire une analyse précise ? Je ne sais pas.

M. DUMONT.- Je ne suis pas d'accord et je l'ai déjà dit en Conseil Municipal. Nous n'allons pas tout refaire, mais en Franche-Comté, un quartier vend de la musique à toute la région. Quand on veut acheter un piano, une guitare ou une batterie, où va-t-on ? À Battant. Où étaient basés Accrorap (qui nous a quittés depuis) ou le Cirque Plume ? Où étaient basés tous ceux-là ? À Battant.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Cirque Plume n'est pas parti. Il faut réviser, cher ami.

M. DUMONT.- Bien Urbain est basé à Battant, nous avons des galeries d'art, des artisans d'art, des mosaïstes, des ferronniers d'art, des bijoutiers, etc. Justement, je trouve bien que nous n'ayons pas placé un « machin » excentré loin des réalités, ce qui aurait pu se faire avec une autre équipe. Ils n'ont pas attendu pour travailler les uns avec les autres, et maintenant, nous leur apportons des moyens. Ils vont pouvoir mutualiser, passer la porte du 52. Votre vision est déconnectée de la réalité et je vous l'ai déjà dit. Félicitations à tous ceux qui ont travaillé ce dossier pour le placer à sa place. En Franche-Comté, il n'y a pas deux quartiers comme celui-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. CURIE.- Je conclus rapidement. Sur Battant, c'est le 52, plus éventuellement l'ensemble des cellules commerciales vides. Cela ne se limite pas au 52. Pour répondre à vos questions sur les entreprises, tout n'est pas dans le rapport. Certains éléments y sont, mais c'était un travail depuis 2014, même avant. Les services ont rencontré différents créateurs, différents types d'entreprises, ils sont allés visiter des entreprises. Le Président y est allé aussi d'ailleurs. C'est à partir de là que nous avons défini un cahier des charges. Quand vous avez le cahier des charges écrit pour le 52, il est aussi un petit peu la synthèse de ce que nous avons pu voir en rencontrant les différents acteurs ICC sur le secteur.

M. LE PRÉSIDENT.- Au fond, Monsieur CROIZIER, vous êtes assez d'accord avec le projet. Je sais que vous êtes d'accord. Il aurait été bien et constructif – c'est un peu ce que je disais tout à l'heure à Philippe GONON – de dire « c'est bien, voilà un bon projet ». Or vous commencez par dire « cela manque d'ambition » ; dans une autre assemblée, nous aurions entendu « cela ne manque pas de souffle ». Vous auriez pu dire « c'est un bon projet. Continuez, c'est un bon début ». S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique
--

Rapport n°7.1 - Soutien aux clubs de sport de haut niveau - Critères et modalités d'aide
--

M. PRALON.- Je voudrais simplement rappeler le pourquoi de cette volonté de l'Agglomération de soutenir le sport de haut niveau. Le projet d'agglomération 2030 mettait l'accent sur la nécessité de travailler au renforcement de l'attractivité et du rayonnement du Grand Besançon. Cette volonté reste d'actualité. Elle se voit même renforcée dans la perspective de compter au sein de la future grande Région, ce qu'il me paraît important de souligner. Or comme les manifestations sportives, qu'il s'agisse du Tour de France, ou plus localement du Trail des Forts, les équipes sportives de sport populaire et médiatisé contribuent, comme vous le savez tous, au rayonnement et à l'image du territoire.

Localement, elles contribuent à proposer aux habitants des spectacles sportifs de qualité tout au long de l'année et ont un effet d'entraînement sur la pratique sportive. C'est la raison pour laquelle le Grand Besançon a souhaité intervenir en soutien à ces clubs présentant des équipes évoluant au haut niveau.

Suite à la délibération du Conseil du 17 juin dernier et après consultation des communes, ce soutien sera inscrit dans les statuts de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette prise de compétence n'entraîne pas pour autant un dessaisissement des communes dans ce domaine. Je voudrais simplement vous signaler que sur l'ensemble des communes, nous avons recueilli 50 avis favorables, 4 ont donné un avis défavorable sur l'ensemble des compétences et 3 sur le sport de haut niveau. Donc, 3 sont défavorables au soutien aux clubs sportifs de haut niveau et 2 ont émis quelques réserves sur cette compétence.

Plusieurs d'entre vous avaient demandé ce qu'était le sport de haut niveau pour l'Agglomération. Au regard des textes, il existe des disciplines et des athlètes de haut niveau, mais pas de club ou équipe de haut niveau. La définition des clubs ou équipes de haut niveau est propre à chaque territoire. Nous avons beaucoup travaillé au sein de la Commission n°07, nous avons eu 3 séances sur ce thème et nous avons beaucoup travaillé notamment avec Abdel GHEZALI, adjoint aux sports de la Ville et Ludovic FAGAUT, Vice-Président en charge des sports au Département. Comme vous vous en doutez bien, ils ont bien évidemment plus d'expérience et de recul dans ce domaine. Nous sommes également allés voir ce qui se pratiquait dans d'autres agglomérations. Il a bien fallu tenir compte également des possibilités financières d'intervention, puisqu'il était convenu de réserver une enveloppe de 60 000 €/an pour démarrer. Cela nous a permis d'aboutir aux propositions faites dans la présente délibération, à savoir la volonté de soutenir, dans le cadre de cette politique, les sports collectifs les plus pratiqués en France, c'est-à-dire ceux qui comptent plus de 200 000 licenciés, à savoir 4 sports d'équipe que sont le football, le basket-ball, le handball et le rugby.

Les équipes évoluent au plus haut niveau selon une gradation de 3 catégories, à savoir :

- Professionnel / Élite : équipe évoluant en championnat professionnel ou élite,
- Amateur 1 : équipes évoluant au 1^{er} niveau du championnat amateur,
- Amateur 2 : équipes évoluant dans les championnats amateurs inférieurs présentant un palier significatif.

Vous avez un tableau qui vous résume tout cela. Vous constaterez que par rapport à l'ensemble de ce qui peut être pratiqué sur le secteur de Besançon ou du Grand Besançon, 4 équipes pourraient faire l'objet de subventions :

- au niveau Professionnel / Élite : 2 équipes que vous connaissez. Pour l'instant, nous n'avons pas encore les demandes, mais pour vous donner un ordre d'idée, ce sont les 2 équipes de handball masculine et féminine de Besançon,
- au niveau Amateur 1 : nous n'en avons pas,
- au niveau Amateur 2 : nous avons :
 - 2 clubs sportifs de Besançon en football : le Racing Franc-Comtois et le Besançon Football Club,
 - 1 club de handball des Orchamps.

Concernant les modalités d'attribution proposées, une fois défini ce cadre que vous avez dans votre rapport, nous proposons des fourchettes pour le versement de subvention de fonctionnement annuelle. Chaque dossier sera bien évidemment examiné au cas par cas. Concernant le montant de ces subventions :

- en Professionnel / Élite : elles pourront aller entre 15 et 20 000 €,
- en Amateur 1 : entre 10 et 15 000 €, mais nous n'en avons pas en 2015-2016,
- en Amateur 2 : entre 3 et 10 000 €, 3 clubs étant concernés en 2015-2016.

À l'intérieur de ces fourchettes, les montants précis seront arrêtés au cas par cas au regard de certains aspects permettant d'apprécier la situation du club, à savoir :

- le niveau de l'équipe première,
- le budget du club, réalisé et prévisionnel,
- le nombre de salariés (permanents et joueurs),
- la popularité du sport et du club (nombre de licenciés, médiatisation, présence du public),
- l'ambition du club au travers de son projet sportif et le projet global du club notamment en matière de formation et implication du club sur le territoire,
- les projets d'ententes, de fusions, de rapprochements si plusieurs équipes étaient amenés à évoluer au même niveau.

Il est à noter qu'une seule subvention sera attribuée par club s'il a une section féminine et une section masculine. À titre exceptionnel, deux versements sont proposés pour l'année 2016 :

- l'un pour la saison sportive 2015-2016 en début d'année 2016 (rattrapage),
- l'autre courant 2016 pour la saison sportive 2016-2017, à raison d'un acompte de 50 %, le solde étant versé au 1^{er} trimestre 2017.

Concernant le partenariat en matière de communication, pour l'ensemble des clubs soutenus, un partenariat en matière de communication sera établi avec le club, formalisé dans une convention en lien avec les élus et services en charge de la communication du Grand Besançon. D'une façon classique, les clubs pourront déposer un dossier de demande de subvention qui fera l'objet d'une instruction.

Sous réserve du vote du budget prévisionnel 2016 et du PPIF 2016-2020, il convient ce soir de se prononcer sur les principes, critères et modalités d'attribution de subvention aux clubs sportifs de haut niveau selon les critères que je viens de citer. Voilà résumé l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des questions ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Évidemment, nous voterons pour ces subventions, mais je voulais souligner que la Ville de Besançon versait déjà des centaines de milliers d'euros à ces clubs qui servent à faire connaître Besançon et sa région. La CAGB y met aussi « de sa poche » et récemment au cours d'une réunion, le SYBERT. Je demandais si ces clubs pouvaient éventuellement « renvoyer l'ascenseur » aux entités que je viens de citer justement en matière de communication, c'est-à-dire que chacun paye de son côté pour la communication et je pense qu'à un moment donné, à force de donner de l'argent du contribuable, ces clubs pourraient « renvoyer l'ascenseur » sans pour autant leur verser des subventions spécifiques. Au SYBERT, 15 000 € seront versés, ce qui représente un petit budget

M. LE PRÉSIDENT.- C'est du sponsoring.

M. MOUGIN.- C'est du sponsoring, mais je pense que les 3 entités donnant, les équipes pourraient gracieusement prendre quelques photos avec les supporters, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Soyons clairs. Les clubs communiquent avec tout le monde. D'abord, ce qui renvoie l'ascenseur, c'est le nom sur les maillots. Il y a aussi beaucoup d'actions dans les quartiers de la Ville, voire les villages, mises en place avec les clubs de handball, de basket-ball, de football, voire de rugby. Des échanges sont faits et ils participent beaucoup à la communication de la Ville. Quant au SYBERT, je ne sais pas, mais c'est du sponsoring, comme vous diriez « Intermarché ».

M. MOUGIN.- Oui, mais du sponsoring effectué avec de l'argent public.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, d'accord.

M. GHEZALI.- Par rapport à cela, tu l'as rappelé. Nous avons des contrats de développement sportif (CDS), c'est-à-dire que nous attribuons des subventions, évidemment au regard du niveau sportif, mais dans le cas du contrat de développement sportif, c'est un des critères et non le seul. Souvent, lorsque l'on parle de ces clubs, on parle de sport de haut niveau, mais il faut rappeler que 80 à 90 % des licenciés de ces clubs sont des amateurs au handball, au football, au rugby et j'en passe. Pour 90 %, des enfants ont ces activités. Évidemment que le club répond, au-delà de prendre des photos, en faisant des activités sur les manifestations que la Ville porte.

Au niveau de l'Agglo, avec le handball masculin, nous voyons que ces clubs vont aussi aller dans la périphérie, avec les clubs locaux pour participer, avoir les joueurs ou les joueuses de l'équipe phare qui viennent dans cette agglomération pour participer. Des choses se font, c'est évidemment de l'argent public, mais il y a de la contrepartie et c'est ce qui fait vivre le mouvement associatif. Nous ne versons pas simplement une subvention pour une équipe phare, même si la locomotive est importante au regard des gamins qui viennent voir ces équipes phares. Il existe donc le CDS qui fait en sorte que nous puissions tracer cet argent, évidemment, et il y a de la contrepartie tout au long de l'année sportive.

M. BIZE.- Nous ne sommes pas en train de monter un contrat de sponsoring avec l'ESBM (Entente Sportive Bisontine Masculin) et l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminin). C'est un appel à projets auquel ces deux clubs ont répondu pour nous permettre de mieux communiquer sur les gestes de tri. Le sponsoring sert à faire une image de marque d'une entreprise. Nous ne sommes pas en train de faire l'image de marque d'une entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en ai jamais entendu parler, je peux donc être excusé.

M. BIZE.- C'est très récent, c'est en train d'être finalisé et nous travaillons là-dessus. On pense que dans le milieu sportif, il y a à communiquer par rapport à des gestes de tri pas encore acquis pour tout le monde, y compris sur les bouteilles d'eau utilisées par les athlètes et quand je dis « athlètes », ce ne sont pas forcément les professionnels, mais aussi, et surtout les amateurs. Dans ce cadre-là, il nous a semblé intéressant de travailler avec deux clubs sportifs qui ont aussi un avis là-dessus et comme tout service, tout investissement, cela peut demander à être rémunéré, y compris les joueurs qui vont être les ambassadeurs du tri avec nous, ils vont jouer le jeu auprès des pratiquants. Je pense que nous ne sommes pas dans la logique d'un sponsoring pour faire l'image de marque de quelque chose, mais sur l'instauration d'un geste de tri, d'un geste citoyen.

M. LE PRÉSIDENT.- Dont acte. Si on pouvait aussi expliquer aux sportifs qu'ils salivent moins, ce serait bien. Ce n'est vraiment pas terrible comme image des sportifs vis-à-vis des jeunes. C'est un avis un peu personnel. Avez-vous d'autres remarques ?

M. PARIS.- Monsieur le Président, je vois que le judo n'est pas concerné. Or il existe un pôle à Besançon, qui participe à des compétitions nationales. Au niveau national, je crois qu'il y a près de 500 000 licenciés.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, le judo est aidé par la Ville. C'est le club de Monsieur GENESTIER, est-ce bien cela ?

M. PARIS.- Il est Président du Dojo, mais il y a aussi le pôle à Témis.

M. GHEZALI.- Oui, il y a le pôle, mais la Ville accompagne les clubs de judo. Il y a le PSB Judo, le Dojo et le Franche-Comté Judo. Dans le cadre, nous signons avec eux des contrats de développement sportif. Ils sont donc accompagnés.

M. CROIZIER.- Sur le même sujet, je vois avec grand intérêt l'arrivée d'une compétence Sport à l'Agglomération. Je vais peut-être lancer un pavé dans la mare, mais je pense qu'il faudra réfléchir dans les années qui viennent, aux infrastructures sportives et je pense par exemple aux piscines qui sont des outils complètement d'Agglomération et pas des outils bisontins. Je pense qu'il faudra réfléchir peut-être un peu plus loin dans les années qui viennent sur les infrastructures.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'êtes pas obligé de me croire, mais à midi, nous en avons parlé avec Gabriel BAULIEU. À terme, le sujet concernera certainement des transferts en matière d'équipement. Il est clair que si aujourd'hui nous devons construire une piscine ou une patinoire, ou même un palais des sports, voire un stade, ce serait de la compétence de l'Agglomération, tant il est vrai que lorsque nous avons fait quelques pointages, que ce soit au Palais des Sports ou dans les piscines et dans les piscines, je ne parle pas des élèves de la périphérie qui viennent apprendre la natation à Besançon, mais en matière de compétition, au Palais des Sports par exemple, quand il y a un match de basket-ball ou un match de handball, ce sont souvent plus de 50 % des Grands Bisontins qui viennent et qui sont plutôt originaires de la périphérie que de Besançon.

Je pense qu'à terme, dans la construction de la maison commune, le sens de l'histoire sera que ces grands équipements soient de compétence d'agglomération. Nous sommes d'accord là-dessus. C'est un début. Pour donner un ordre d'idée, pour la Ville de Besançon, pour le sport, c'est 1,4 M€. Je suis très heureux que nous puissions commencer à prendre cela en compte. Je remercie aussi la Commission qui a beaucoup travaillé pour mettre en place des critères précis, pour que ce soit fait d'une façon qui ne prête pas à la contestation. C'est donc un début, mais pour le reste, nous devons réfléchir dans les années à venir.

M. FIETIER.- Merci de me donner la parole. Je regrette juste une chose. Le sujet a été porté devant les Conseils Municipaux. Par contre, j'ai clairement vu que cela suscitait beaucoup de questions à Nancray. Si nous avions eu ces critères au moment où le sujet a été évoqué, cela aurait été plus apaisé.

M. PRALON.- Je voudrais répondre très rapidement là-dessus à la question posée par Nancray. Si je ne me trompe pas, et s'il y a des membres de la Commission n°07 présents dans cette salle, ils vont certainement ne pas me démentir, une représentante de Nancray faisait partie de cette Commission avec une autre dame de Thise. Je peux vous assurer que lorsque nous avons débattu de ces sujets, et c'est pourquoi j'ai été parfois surpris par les décisions de très peu de communes qui ont voté contre, ces dames sont parties de nos réunions en disant « c'est vachement bien ! », parce qu'il avait été dit que nous allions peut-être faire des démonstrations dans les villages avec les joueurs des équipes premières.

Vous ne m'empêchez pas de penser que le sport et la culture sont importants pour lier nos populations, tout autant que le reste et que si nous voulons exister par rapport à Dijon, tout le monde pleurant par rapport à Dijon, excusez-moi de vous dire que de temps en temps, nous ferions peut-être bien de nous bouger un peu. Quand j'entends le chiffre mis par la Ville de Besançon pour le sport, je crois que si nous pouvons aider le sport de haut niveau avec 60 000 €, avec les Grands Bisontins qui sont plus nombreux que les Bisontins dans le Palais des Sports, ou au Stade Léo Lagrange, par exemple, j'en suis très sincèrement ravi. Cette dame de Nancray qui a travaillé avec nous est partie en disant « c'est une bonne réflexion, voilà un bon dossier, un bon sujet ». Et je découvre bien souvent que des gens qui ont voté pour en Bureau, ont voté contre dans leur Conseil. Bien souvent, je me demande à quoi cela sert. J'avoue que je ne comprends pas tout, mais ce n'est pas grave.

Croyez-moi, nous avons travaillé avec Ludovic FAGAUT, Abdel GHEZALI et Laurent CROIZIER. Nous étions tout un groupe, je crois qu'il y a eu une entente parfaite entre tous et le projet qui sort n'est pas le projet d'un homme.

M. LE PRÉSIDENT.- Apparemment, tout le monde va être d'accord.

M. PRALON.- Par rapport aux différentes réactions sur le sponsoring, nous envisageons peut-être d'amener des populations qui viendraient de nos communes. Nous verrons comment cela peut s'organiser, mais je préfère voir les jeunes qui font des bêtises aux arrêts de bus, au Palais des Sports ou le long des pelouses du stade Léo Lagrange, que de les voir zoner dans certains secteurs de nos villages ou de la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes tous d'accord. Avez-vous d'autres remarques ?

M. FIETIER.- La personne de Nancray était très enthousiaste, le souci n'était pas là. Elle n'a pas restitué les critères et elle n'a pas pu convaincre les personnes qui se posaient des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, vous allez maintenant pouvoir en reparler au Conseil Municipal de Nancray.

Mme BOTTERON.- Football, basket-ball, handball, rugby sont tous des sports de ballon, bien évidemment. Quid du cyclisme ou de la natation ?

M. PRALON.- Le choix était porté sur les sports collectifs qui sont le plus représentatifs au niveau national, et par conséquent sur notre Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai même vu dans la presse que je lis attentivement que nous avons eu une triple médaille d'or en natation ce week-end, ce qui veut dire que nous avons encore des marges de manœuvre, Madame le Maire.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7.2 - Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté -
Avenant n°2 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

M. PRALON.- Cette convention a été passée entre le CRT et l'Agglomération. L'avenant n°2 concerne le tourisme d'itinérance. Une subvention de 5 000 € est donnée depuis 2014 et ce jusqu'en 2016. Elle se répartit à 50 % pour le tourisme fluvial et 50 % pour le tourisme à vélo. Quand la région Bourgogne-Franche-Comté sera faite, nous verrons comment continuer cette démarche, mais ce sont plutôt des actions concernant du démarchage de tous opérateurs, des maisons d'éditions de brochures. Je souligne aussi un gros investissement du service Sports, Culture, Tourisme à l'organisation de toutes ces démarches.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - ZAC des Marnières - Désignation du concessionnaire

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous le voyez, les choses avancent. On me demande toujours ce qu'il se passe à l'Est. Les choses avancent. Normalement, nous pouvons penser qu'un permis de construire devrait être déposé par Carrefour avant la fin de l'année si les derniers obstacles sont levés.

M. FELT.- Nous allons faire un peu d'histoire dans cette délibération. Suite à l'échec de la 1^{ère} concession d'aménagement signée en septembre 2008 avec la société Ségécé, il est proposé à présent de confier la réalisation de cette ZAC à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 par la voie d'une concession d'aménagement. Pour le contexte général du projet, les objectifs poursuivis par le Grand Besançon pour cette opération sont principalement :

- rééquilibrer l'offre commerciale de l'Agglomération par le renforcement du pôle économique de l'Est bisontin,
- valoriser le site grâce au tramway en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Dans la programmation telle qu'elle avait été retenue initialement, il était prévu dans le schéma initial 57 000 m² de surface de plancher et à l'heure actuelle, dans la nouvelle vocation, il a été retenu environ 40 000 m². Je vais vous faire un peu d'historique pour la signature de tous ces documents. Rappelez-vous notre collègue MARTIN à l'époque, avec tous les avenants qu'il nous proposait, puisqu'il y avait une certaine frilosité de la part de l'aménageur choisi. Il n'en demeure pas moins qu'en janvier 2013, il avait été constaté la non-réalisation des conditions suspensives du traité, et bien évidemment la caducité du projet. La Communauté d'Agglomération a repris en régie ce projet et elle a lancé de nouvelles études préalables avec Territoire 25. En 2013, nous avons assisté au lancement d'un projet de retail park par Carrefour Property. La conséquence était la participation par Carrefour à hauteur de 2,7 M€ au financement des équipements publics de la ZAC. En février, dans le prolongement de ce que je viens de dire, une CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) a été lancée, nous l'avons obtenue, elle a été contestée et confirmée au national en juillet 2014. En 2015, il y a eu la poursuite des études préopérationnelles de la ZAC pour aboutir à l'élaboration de documents avec Territoire 25 de façon à finaliser le projet.

Concernant les principales caractéristiques du contrat de concession, nous sommes sur une durée de 10,5 ans, soit 6 mois pour terminer les études préopérationnelles et 10 ans pour la phase opérationnelle (phase 2). Les missions de l'aménageur sont relativement classiques. Je passe sur les missions de l'aménageur sur la phase préopérationnelle qui est terminée. Néanmoins, sur la phase 2 de la concession, vous avez vu que l'ensemble des missions constitue des missions traditionnelles confiées à un aménageur. Vous avez également les engagements du Grand Besançon, puisque nous avons des engagements au stade des études préopérationnelles et au stade de la phase opérationnelle, engagements qui se traduisent financièrement. Vous trouvez dans le tableau page 162 les conditions financières du contrat. Je rappelle que l'engagement de notre collectivité s'élève à 9 666 955 € qui se décomposent comme suit :

- un apport en nature pour 6 149 000 €,
- le solde des études préopérationnelles pour 61 025 €,
- le solde de participation de 3 456 930 €.

Le solde de 3 456 930 € constitue le solde de notre engagement. Nous terminons avec la rémunération de l'aménageur. Nous avons imaginé une rémunération dynamique, avec une partie forfaitaire à cause de coûts fixes incompressibles et une partie variable tenant compte des performances à venir de notre aménageur. C'est pourquoi il est proposé :

- de désigner la Société Publique Locale Territoire 25 comme titulaire de la concession d'aménagement,
- de valider le projet de concession,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le traité,
- de se prononcer sur la fin du contrat d'études préopérationnelles signé en 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 relatif à la clôture du contrat d'études préopérationnelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, Messieurs BLESSEMILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS ne prenant pas part au vote.

Rapport n°3.2 - Développement économique, emploi et enseignement supérieur/recherche/innovation -
Actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020

M. BLESSEMILLE.- Nous avons un diaporama à présenter, qui est vraiment un résumé du rapport que vous avez entre les mains, qui lui-même est une synthèse de tout le travail réalisé par la Direction de l'Économie en partenariat avec les élus de la Commission n°03. L'objet de cette présentation est défini. Il s'agit :

- de rappeler les éléments fondateurs de la stratégie économique du Grand Besançon votés en 2010,
- de donner quelques chiffres et éléments saillants de ces 4 années de mise en œuvre,
- de présenter de façon synthétique les résultats du travail d'actualisation de cette stratégie menée avec les élus de la Commission n°03, la DST et les partenaires socio-économiques au cours du 1^{er} semestre 2015.

Ce n'est pas une refondation complète de notre stratégie économique, comme vous l'avez bien vu, mais il s'agit seulement d'actualiser les actions de cette stratégie et sa finalité : soutenir durablement la création des richesses d'emploi sur le territoire du Grand Besançon en créant en tant que collectivité les conditions de collaboration et l'investissement qui permettront cette dynamique. Vous verrez de quelle manière un peu plus loin. Il s'agit donc d'une stratégie pour des actions ciblées, des actions au quotidien pour soutenir l'économie, un appui à l'émergence et à la réalisation de projets structurants pour le territoire du Grand Besançon qui prend la forme de trois actions principales, à savoir :

- accompagner les entrepreneurs, prospecter, aider, diversifier le tissu économique, renforcer la notoriété,
- développer, organiser et commercialiser l'offre d'immobilier et de foncier d'activité avec les entités qui nous entourent telles qu'Aktya,
- soutenir l'enseignement supérieur, l'emploi et la formation continue, ainsi que l'innovation et la recherche.

Ces actions se feront grâce à :

- un pilotage politique et technique de la stratégie et des actions qui en découlent,
- un regard partagé sur l'évolution de notre territoire,
- un travail en réseau et une mutualisation des moyens.

Vous avez ensuite quelques éléments de bilan de mise en œuvre de la stratégie entre 2010 et 2015 avec quelques chiffres clés, à savoir :

- 528 projets détectés,
- 150 projets implantés réalisés,
- environ une centaine d'emplois créés ou maintenus en moyenne par an.

Quelques éléments saillants :

- les projets réalisés sont issus du territoire à plus de 90 %, ce qui veut dire que les entreprises sont déjà installées ou réinstallées, ce qui évite de les voir partir,
- les entreprises travaillant comme fournisseurs ou clients sur notre territoire,
- des entreprises ayant des partenariats en Recherche et Développement avec le territoire,
- les projets concernent majoritairement des PME et des PMI de moins de 50 salariés, notre tissu industriel étant composé essentiellement de ce genre d'entreprises,
- le développement de projets, dont le financement opérationnel est porté en tout ou partie par des partenaires privés ou publics.

À noter qu'un délai de transformation des projets en réalisation concrète s'est fortement allongé ces deux dernières années en passant de 12 mois en 2011 et 2012 à près de 18 mois en moyenne actuellement. L'accompagnement de la CAGB touche aujourd'hui l'ensemble des problématiques liées à la vie d'une entreprise, c'est-à-dire sur tous les secteurs que sont l'urbanisme, la réglementation sécurité, les ressources humaines ou l'appui juridique de tous ordres. Vous avez ensuite quelques exemples d'entreprises qui ont bénéficié du support d'installation de la CAGB comme Breitling. Vous avez également une vue du parc de l'Échange.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une réalisation sur la commune de Vaux-les-Prés et Chemaudin.

M. BLESSEMILLE.- Concernant l'actualisation 2015-2020, vous avez

- une croissance démographique plus faible que prévue,
- de nouvelles compétences transférées à la CAGB en matière d'enseignement supérieur, d'emploi et insertion, la réduction globale des ressources publiques et la nécessité de développer de nouveaux modes de collaboration avec des acteurs privés et des entreprises publiques (monde associatif, banques, investisseurs, fondations, universités, établissements de santé, entreprises et regroupements),

- la fusion des régions et la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : une nouvelle organisation des compétences entre les collectivités aujourd'hui pas complètement aboutie, le schéma régional n'étant pas encore adopté, le Département n'ayant pas encore arrêté complètement ses compétences en matière économique,
- un environnement de travail modifié à la fois plus large et en même temps repositionnant les agglomérations dans un rôle d'interlocuteurs de proximité pour tout ce qui relève du développement économique, de l'aménagement économique associé, la formation au sens large et les créations d'emplois.

Il s'agira de poursuivre la concrétisation de 30 nouveaux projets par an en moyenne sur la période 2015-2020.

En matière d'évolution entre 2015 et 2020, nous avons à cœur :

- de conforter les actions engagées sur les filières stratégiques de base qui nous sont bien connues, telles que le luxe, le numérique, l'aéronautique et la santé,
- de structurer une offre aux ZAE (Zones d'Activités Économiques),
- de développer des requalifications de sites dans lesquels nous avons des intérêts.

Il s'agira :

- d'organiser la structuration de filières à potentiel, à savoir :
 - l'économie résidentielle agroalimentaire,
 - les ICC dont nous avons parlées précédemment,
 - le tourisme d'affaires,
- de formaliser notre stratégie d'enseignement supérieur, recherche et innovation avec un plan d'actions associé,
- de formaliser notre stratégie en matière d'emploi-insertion au-delà du contrat de Ville et des actions associées.

Voilà ce que je peux vous dire en vraiment très résumé de l'actualisation de la stratégie économique en sachant toutefois que je vais préciser un point supplémentaire. Face à ces ambitions, il nous faudra bien sûr mettre les moyens pour y parvenir, notamment en renforçant la gouvernance et nos dialogues avec nos partenaires institutionnels tels que le Conseil Régional ou le Conseil Départemental. Il faudra aussi développer les partenariats publics et privés, refonder notre dispositif d'aide au développement de projets pour l'axer encore plus sur l'innovation locale. Voici donc très résumée notre feuille de route jusqu'en 2020. Il faut signaler qu'un bilan annuel vous sera communiqué, ainsi qu'un suivi semestriel auprès de la Commission n°03.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois que cette actualisation permet rapidement de faire le point et dire combien les choses ont changé, et ce n'est pas le Maire de Chemaudin qui dira le contraire. Il y a plusieurs années, la première zone a été faite sur le secteur de Chemaudin, avec le 1^{er} accord entre la Ville et la commune, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Depuis, les choses ont beaucoup changé. Nous étions en Comité à Témis hier avec certains d'entre vous. Nous avons encore 3 beaux projets actuellement en cours d'élaboration dans le domaine du luxe, ce secteur se développant beaucoup. Nous avons aussi de nombreux projets dans le domaine de la santé autour du CHU Jean Minjoz sur les MTI (Médicaments de Thérapies Innovantes) et le génie biomédical. Cela avance bien et je crois qu'entre les microtechniques, la métrologie, le numérique avec tous les projets, dans tout ce qui touche au domaine de la santé, l'e-médecine, etc., nous voyons bien comment Besançon est en train de se spécialiser.

Nous voyons bien aussi par là combien c'est important pour nous, parce que nous savons très bien que dans le cadre de la grande Région, ce n'est pas du tout le créneau de Dijon qui est plutôt entre autres l'agroalimentaire ou la chimie. Nous avons ici vraiment une particularité à défendre et les choses avancent. Nous ne pouvons pas dire les noms, mais je dis simplement que nous travaillons tous ensemble. Au niveau du service, avec l'adjoint, nous travaillons bien. C'est un peu dommage que nous ne puissions pas assez le dire.

Quand je vois depuis 15 ans tout ce qui s'est créé sur Témis, sur Témis Santé, à la zone de l'Échange, autour de Franois, Serre-les-Sapins, sur la zone Lafayette qui est pleine aujourd'hui, le Noret qui est en train de se peupler, il se passe beaucoup de choses. Comme l'a dit Alain, ce ne sont pas de grosses sociétés. Cependant, vous connaissez mon discours sur le sujet, ce n'est pas la première fois que je le tiens : c'est moins fragile. Regardez toutes les industries de pointe. Par exemple le domaine de la santé, on arrive à construire des épingles microscopiques qu'ils vous enfilent dans le cerveau. Tout cela est fait chez nous.

On veut nous comparer à Dijon, mais je ne le demande pas, parce que nous sommes différents. Nous devons défendre nos particularités, nos projets en disant « là, on est bien ». Nous n'allons pas jouer la comparaison, parce qu'ils auront peut-être le pavillon de l'Exposition de Milan. Je l'ai dit, c'est une très bonne chose, mais cela dit, ce n'est pas encore fait. Si cela se fait, c'est une bonne chose. Nous n'allons pas comparer les choses, mais nous devons tout de même être fiers de ce qu'il se passe ici dans le domaine économique, dans le domaine du numérique où les choses avancent bien. Il y a ce fond de microtechniques, de nanotechnologie, etc., maintenant reconverti en horlogerie, dans le luxe, dans la santé. C'est assez unique en France, avec peut-être quelques domaines comme Toulouse ou Grenoble. Dans le domaine de l'aéronautique, vous ne savez peut-être pas, mais beaucoup de petites entreprises travaillent ici. Je crois qu'il y en a une à Châtillon, qui fabrique des trains d'atterrissage pour l'A380. Nous ne le savons pas, pourtant ces engins sont gros. Sur la zone Témis, nous avons les plus beaux bijoux que messieurs, vous devriez offrir à vos épouses, qui viennent de chez Chaumet ou Cartier, qui sont aussi usinés dans des usines très grises et très anonymes de l'Agglomération.

Il faut que nous soyons très fiers de cela et je voudrais saluer le travail du service Développement économique, des Vice-Présidents, saluer le travail réalisé par Jean-Pierre MARTIN auparavant, ce que fait le service aujourd'hui autour de Dominique BUCCELLATO avec beaucoup de bons succès. Bien sûr, nous n'annonçons pas l'arrivée d'une entreprise avec 400 ou 500 emplois, c'est un peu plus anonyme. En tout cas, les emplois sont là et ils restent. Je voudrais aussi noter le succès de nos pépinières d'entreprises, parce que nous nous rendons compte que beaucoup de ces emplois nouveaux sont nés dans les laboratoires de l'Université, de l'école d'ingénieur (ENSM), demain dans ceux de l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté). Ils sont nés là, ils passent dans les pépinières, dans les hôtels d'entreprise et nous les retrouvons ensuite sur nos zones. Je suis donc vraiment heureux de tout ce qui se passe là. C'est peut-être un peu un satisfecit, mais c'est surtout pour le dire, que l'on sache que cela existe. Avez-vous des remarques à faire ?

M. ACARD.- Merci, Monsieur le Président. Vous semblez vous féliciter des résultats obtenus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je félicite surtout ceux qui les ont réalisés. Ce n'est pas moi.

M. ACARD.- Oui, les services y compris. Vous dites tout ce qui a pu se créer en 15 ans. J'ai envie de vous répondre « imaginez ce que l'on aurait pu faire et ce que l'on aurait pu créer en ayant un peu plus d'ambition ». Je ne lis pas ce rapport et cette présentation de la même façon. Cela m'évoque deux points qui feront que nous voterons contre ce rapport. Premièrement, c'est au mieux un manque d'ambition et au pire un amateurisme. Quand je lis que notre territoire est confronté à de nouveaux enjeux depuis 2010 et que vous citez le chômage notamment chez les jeunes, il y a juste de quoi tomber de sa chaise. Idem quand je vois que dans votre PowerPoint de présentation, sur la première slide, il n'y a aucune mention de l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez dire « la première vue ».

M. ACARD.- Si vous voulez. Il n'y a aucune mention de l'emploi. Que ce soit à votre Vice-Président de le rajouter à l'oral me fait tomber de ma chaise. Deuxièmement, concernant les résultats, ou plutôt l'absence de résultat, je retiens que nous avons 100 nouveaux emplois par an, c'est ce que dit votre présentation. Non, Monsieur le Président, les emplois ne sont pas là, en tout cas pas suffisamment. Je suis aussi inquiet du taux de transformation. Sur les 528 projets, je constate qu'il y a 28 % de taux de transformation, ce qui me semble vraiment trop faible, et encore, cela ne tient pas compte des délais qui semblent s'allonger. Voilà ce que je voulais vous dire.

Sur vos axes de développement, nous avons un peu parlé des ICC tout à l'heure et vous le redites. Je voudrais tout de même vous rappeler qu'il s'agit surtout d'emplois précaires et que vous visez également le tourisme d'affaires. Pour faire du tourisme d'affaires, il faut des équipements et avoir de quoi recevoir des congressistes entre autres. Il y a des efforts à faire, même si nous avons une certaine offre. Quand je vois que nous recevions Marine LE PEN à Besançon et que le toit de Micropolis fuyait, cela me semble inquiétant. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfois, il n'y a rien à répondre. Je vous invite à vous renseigner par exemple sur les derniers congrès qu'il y a eu à Besançon, et le niveau de satisfaction qu'il y a à Besançon. Que voulez-vous que je vous dise ? Rien. Vous êtes tombé deux fois de votre chaise, j'espère que vous ne vous êtes pas fait mal ! On peut ne pas être d'accord, mais quand tu vois le succès de Micronora, ce n'est pas un hasard. Nous n'allons pas nous chamailler là-dessus, je n'en ai d'ailleurs pas l'envie.

Je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation de notre stratégie de ce dossier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté à la majorité, moins 2 oppositions. Merci à vous tous.

Rapport n°3.3 - FIE - Modification des modalités d'application

M. BLESSEMILLE.- Le Fonds d'Intervention Économique (FIE) est basé sur l'investissement et le fonctionnement. Il est régi par une réglementation relativement nouvelle, celle de 2013-2014. Vous avez en page 140 le tableau où figurent les montants plafonds de versement et la qualité des bénéficiaires. La mobilisation du FIE est possible en matière d'investissement dans la mesure où le FIE soutient tout projet de développement d'une entreprise ou d'une association impliquant des investissements supérieurs, ainsi que le maintien ou la création d'emplois. Notez que les Sociétés Civiles Immobilières de construction-vente sont exclues de ce dispositif. En matière de fonctionnement, le FIE intervient sous la forme d'aide à la location de locaux dédiés à une activité telle que bureaux, laboratoires, locaux industriels ou bâtiments logistiques. La contrepartie des aides est l'engagement par l'entreprise ou l'association de maintenir son activité et l'emploi sur le territoire du Grand Besançon pendant 3 ans pour les PME ou les associations, voire 5 ans pour une grande entreprise.

Vous avez un tableau de synthèse concernant les nouvelles modalités d'application du FIE dont nous ressortons l'élément principal au niveau des bénéficiaires que sont les associations dès lors qu'elles exercent une activité économique.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est donc adopté.

Rapport n°3.4 - FIE - Aide au Loyer - TQS Franche-Comté

M. BLESSEMILLE.- Voici un exemple de FIE en matière de loyer. Tri Qualité Service (TQS) Franche-Comté est une SARL (Société à Responsabilité Limitée), dont l'activité est le tri automatique des pièces pour les marchés automobiles. Installée en Haute-Savoie avec 30 personnes, TQS s'est développée en Suisse pour réaliser du tri automatique pour l'horlogerie. Il y a également en projet une installation à Milan et à Roche-lez-Beaupré concernant un bâtiment de 450 m². Dans un premier temps, 2 emplois sont créés et au terme de 3 ans, ce seront 11 emplois. Compte tenu du règlement FIE, l'aide possible s'élève à 22 €/m²/an, soit 9 900 €. Il vous est donc proposé d'accorder une aide de 29 700 € sur 3 ans en contrepartie d'un engagement de conserver l'activité et l'emploi sur ces 3 années.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont 2 emplois, puis 11. J'imagine que cette société va utiliser des bols vibreurs pour trier toutes les pièces automobiles. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. FELT.- Je vais vous parler du projet VEDIAS qui va vraiment dans le sens de ce que vous avez développé tout à l'heure, Président. Je vous invite à vous reporter en page 134, puisque dans la définition, le projet VEDIAS est un « système d'aide intelligent et de diagnostic de la performance ventilatoire ». Cela consiste en la réalisation et la validation d'un prototype fonctionnel en situation clinique dans un essai chez l'homme. L'intérêt de VEDIAS est de permettre d'améliorer la prise en charge des patients en détresse respiratoire. Ce projet est porté par des entreprises modestes en termes d'effectifs, mais des entreprises performantes. Il y a notamment POLYCAPTIL (28 personnes) et ALCIS (22 personnes). Bien évidemment, le partenaire est le CHRU, le pôle Urgences et SAMU étant directement concerné par l'intérêt de ce projet. Concernant les modalités, ce projet doit durer 36 mois. Le montant n'est pas inintéressant en termes de projet, puisqu'il s'élève à 980 000 €. Je précise que nonobstant l'aide qui sera donnée par la Communauté d'Agglomération, le Conseil Régional et le Département du Doubs sont également des financeurs de ce projet.

Le Conseil de Communauté est invité dans le cadre du soutien au projet VEDIAS, à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à la société POLYCAPTIL,
- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 000 € à la société ALCIS,
- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € au pôle Urgences du CHRU.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un peu une première que nous subventionnons autant un service du CHRU. Je trouve que c'est bien et cela renforce encore l'attractivité de notre CHRU. Mesdames BRIENTINI, DALPHIN, CUINET, JEANNIN et VIGNOT et Messieurs FOUSSERET, SCHAUSS et VOUGNON ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Engagement du Grand Besançon dans la démarche de Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat (COTEC) avec l'ADEME

Mme PRESSE.- Je vais vous faire un petit rappel des deux dispositifs dans lesquels nous sommes engagés, à savoir le TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) et le TEPOS (territoires à énergie positive). Les dernières fois, je vous avais présenté la démarche TEPCV. Suite à un appel du ministère de l'Environnement, nous avons candidaté pour l'Agglomération et nous étions lauréats depuis février 2015. L'ouverture de la 1^{ère} enveloppe de 500 000 € est arrivée mercredi dernier. Vous allez avoir sur une diapo suivante ce qui peut être réalisé et inscrit au PPI. Je reviens sur le TEPOS qui est le sens de la délibération d'aujourd'hui. C'est un appel à caractère régional avec l'ADEME, la Région et la DRÉAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) Franche-Comté, pour un territoire positif sur la partie rurale de l'Agglomération. À cette fin, nous nous sommes associés avec un autre territoire rural proche, la CCVA (Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont). Les deux territoires ont été lauréats ensemble pour cette candidature TEPOS en juillet 2015. Pour réaliser ce TEPOS, il nous faut signer un COTEC avec l'ADEME à hauteur de 450 000 €. Vous avez le détail en page 139.

Je vous rappelle également que les actions éligibles avec l'État et subventionnées à 80 % sont inscrites dans le PPIF, sauf deux passées en DM2 concernant l'autoconsommation sur les bâtiments de la CAGB, en particulier Témis les Andiers et sur de l'agroforesterie sur le site des Andiers, puisqu'il y aurait des plantations de haies sur ses 16 ha de parcelles actuellement très ventées. Le système de haies permettrait à la fois de protéger les cultures et d'apporter un complément sur ce territoire. Cela a déjà été voté. Ce rappel vous montre le type d'actions inscrites et subventionnées à 80 %, le total de ces actions étant à hauteur de 500 000 €.

Quand cette enveloppe de 500 000 € sera consommée – nous l’espérons en milieu d’année 2016 –, l’Agglomération pourra ensuite élargir à une 2^e enveloppe de 1,5 M€, enveloppe dont le Président a déjà parlé, puisque nous avons déjà un peu fléché cet argent potentiel. Nous flécherions cette enveloppe sur de l’isolation de bâtiments, en particulier la pépinière de Palente, cette ancienne pépinière LIP étant un secteur très intéressant au niveau économique, bien placé et dans la stratégie économique. C’est un endroit avec de nombreuses cellules qui permettent un développement de start-up et autres entreprises très intéressantes.

Pour en revenir à cette délibération n°4.1, il est proposé au Conseil Communautaire de s’engager dans la démarche COTEC avec l’ADEME.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Je rappelle que sur les rapports, il y a un petit encadré. Je ne le dis pas pour toi, mais globalement. Après, nous arrivons à des heures tardives, une trentaine de collègues sont partis et c’est toujours compliqué pour les derniers. Si on pouvait vérifier que l’on ne passe plus maintenant une dizaine de diaporamas, un diaporama étant fait normalement pour aller un peu plus vite pour expliquer les choses. Ensuite, cela devient un peu antidémocratique, certains en ont assez en s’en vont. Je préférerais que nous soyons plus efficaces. Pour certains rapports, les diaporamas sont obligatoires, mais pas pour tous. Je ne dis pas cela spécialement pour toi.

Mme PRESSE.- En fait, j’ai eu beaucoup de questions dans la salle et cela me permet d’y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- D’accord, mais globalement, il faut essayer d’en rester aux encadrés, faute de quoi nous arrivons à des heures où nous n’en finissons plus et les derniers rapports sont toujours traités rapidement. Je vois que tout le monde se prépare, tout le monde veut partir et nous avons encore des rapports. Je referme la parenthèse. Je vous invite à prendre connaissance du principe du COTEC, d’autoriser la CAGB à s’engager dans la démarche et de m’autoriser à signer, et c’est cela le plus important.

S’adressant à Mme PRESSE. Es-tu d’accord ?

Mme PRESSE.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n’en vois pas. C’est adopté.

<p>Rapport n°4.2 - Demande de financements pour la réalisation d’une étude d’évaluation des potentiels d’économie d’énergie et de production d’énergies renouvelables dans le cadre du projet TEPOS sur les territoires de la CAGB et de la CCVA</p>
--

Mme PRESSE.- Ce rapport est en cohérence avec le précédent. Des études ont déjà été réalisées par la Ville et l’Agglomération qui travaillent ensemble en ce moment, élus et techniciens pour agglomérer l’ensemble des études, fournir et alimenter un SIG (Système d’Information Géographique) de manière à pouvoir passer à un diagnostic sur le territoire et passer ensuite à de l’opérationnel sur le territoire en matière d’énergies renouvelables. Vous avez le plan de financement en page 145. Il est demandé :

- 28 000 € à la Région,
- 21 000 € à l’ADEME,
- un autofinancement de 21 000 € pour les deux collectivités que sont la CAGB et la CCVA.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n’en vois pas. C’est adopté.

Rapport n°4.3 - Modifications des statuts du SYBERT

M. BAULIEU.- Comme le dit le petit encadré, lors de son Comité Syndical du 23 juin 2015, le SYBERT a décidé de procéder à la modification de ses statuts pour y inclure l'adhésion de la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour le territoire des communes situées dans le Doubs. En qualité de membre du syndicat, le Grand Besançon doit donner son avis sur cette modification statutaire que je vous invite à émettre favorablement.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames CAULET, GALLIOU et THIEBAUT et Messieurs BIZE, BOUSSET, DUCHEZEAU, JAVAUX, LETHIER, LINDECKER, LOPEZ, POUJET et STHAL ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée.